



Chambre neuchâtoise
d'agriculture et de viticulture

2014

RAPPORT D'ACTIVITÉS

promotion
professionnelle



agrisano

et

RAPPORT SUR L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE

Table des matières

Mot du président.....	3
Présidents et collaborateurs CNAV et Cofida SA en 2014.....	4
1. ORGANISATION.....	6
1.1 Membres	6
1.2 Organes	8
1.3 Structure interne.....	10
2. ACTIVITÉS.....	12
2.1 Secteur promotion professionnelle	12
2.1.1 Thèmes principaux.....	13
2.1.1.1 Train d'ordonnance PA 2014-2017 automne 2014	13
2.1.1.2 Ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation "Swissness"	14
2.1.1.3 Initiative de l'USP sur la sécurité alimentaire.....	15
2.1.1.4 Résolution à l'assemblée générale concernant la limitation des pertes de surfaces	15
2.1.1.5 Projet de loi portant sur la révision de la loi sur la promotion de l'agriculture du canton de Neuchâtel	16
2.1.1.6 Mise en place paysage.....	16
2.1.1.7 Maintien de la pression pour la chasse (sangliers et corneilles).....	17
2.1.2 Mandats et prestations.....	19
2.1.2.1 Cofida SA	19
2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)	20
2.1.2.3 Commission AOC.....	25
2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs.....	25
2.1.2.5 ANAPI.....	26
2.1.2.6 Marché de bétail.....	28
2.1.2.7 Anim'Halle	29
2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel	30
2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel.....	31
2.1.2.10 Communication de base.....	32
2.2 Secteur conseil & formation	34
2.2.1 Formation.....	34
2.2.1.1 Groupes de vulgarisation.....	34
2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise	35
2.2.1.3 Groupes AGRIDEA.....	36
2.2.1.4 Enseignement agricole	36
2.2.2 Gestion.....	38

2.2.3	Production biologique.....	39
2.2.4	Production végétale et écologie	40
2.2.4.1	Prestations écologiques requises (PER)	40
2.2.4.2	Essais.....	40
2.2.4.3	Projet CyclammonNE	41
2.2.4.4	Ordonnance qualité écologique (OQE).....	42
2.2.4.5	Plans de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI).....	43
2.2.4.6	Gestion des estivages	43
2.2.5	Production animale	43
2.2.6	Économie familiale et diversification	44
2.2.6.1	Cours de formation continue 2014/15, groupes de paysannes UPN.....	44
2.2.6.2	Diversification	45
2.3	Secteur Assurances	48
2.3.1	Agrisano Prevos.....	48
2.3.2	Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA	48
2.3.3	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.....	49
2.3.4	Assurance globale.....	50
2.3.5	Dépannage agricole	51
3.	SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2014	52
3.1	Structure agricole neuchâteloise.....	52
3.2	Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise.....	55
3.3	Commentaires par branches.....	58
3.3.1	Production laitière	58
3.3.2	Production de viande et d'œufs.....	59
3.3.3	Production végétale	61
3.3.4	Viticulture neuchâteloise	61
3.4	Soutien de l'État	65
3.4.1	Événement principaux.....	65
3.4.2	Aides à l'investissement.....	66
3.4.3	Office de l'équipement agricole.....	68
3.4.4	Office des paiements directs.....	69

Mot du président

Chères familles paysannes et vigneronnes neuchâtelaises, Chers membres de la CNAV,

Voici le rapport d'activités 2014 rédigé par le directeur et notre personnel. Vous y trouverez en détail l'intégralité des activités de l'Aurore 4 alors que seul un bref résumé vous est présenté à l'assemblée générale. En deuxième partie quelques chiffres nous montrent que l'agriculture neuchâtelaise est en constante évolution.

Depuis vingt ans, notre organisation n'a cessé de se développer. Nous avons repris des services auparavant assumés par l'Etat comme la vulgarisation, le marché de bétail et l'enseignement à l'EMTN. Nous avons développé de nouvelles prestations notamment notre secteur assurance et la tenue de secrétariat pour plusieurs associations. Quant au rapprochement avec l'Office des vins et des produits du terroir, il constitue notre prochain défi. Mais le développement de la CNAV est également dû à l'augmentation de la demande en service de la part des exploitations agricoles. L'augmentation de l'administratif dans l'agriculture est une réalité que nous déplorons mais à laquelle il faut faire face.

Le but de notre organisation est d'offrir les meilleures prestations à ses membres et d'en maîtriser les coûts. Au vu des compétences de nos employés, je pense que nous sommes à la hauteur dans tous les domaines. Je citerais en exemple les assurances pour la prévoyance professionnelle, ou le partenariat avec l'Union Suisse des Paysans nous permet d'offrir des produits bien mieux adaptés à l'agriculture que la concurrence. Notre fiduciaire Cofida SA est très compétente en matière de fiscalité agricole tout en pratiquant des tarifs attractifs.

Bien que la CNAV soit devenue une véritable entreprise, sa première vocation reste la défense professionnelle. A ce titre, c'est le comité et l'assemblée générale qui peuvent orienter nos actions. Nous concentrons nos efforts dans les domaines où nous avons le meilleur impact. En premier lieu la défense individuelle de nos membres. Nous avons de fréquents contacts avec le Conseil d'Etat et plusieurs services afin de conserver le soutien du canton, une application pragmatique de la législation et une fréquence acceptable des contrôles. La communication est à considérer comme la base de la défense professionnelle. Elle permet d'être reconnue au plan politique et de placer nos produits sur le marché. Malheureusement nous n'avons que peu de possibilités d'action pour les principaux problèmes actuels que sont le marché du lait, de la viande de porc et du sucre. Ce sont des problèmes nationaux voir internationaux et nous attendons des actes de la part de nos organisations nationales.

Pour terminer, j'adresse mes sincères remerciements à la direction, à notre personnel ainsi qu'aux membres du comité pour leur travail et leur dévouement au service de notre organisation.

Marc Frutschi

Présidents et collaborateurs CNAV et Cofida SA en 2014

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Marc Frutschi



Yann Huguelit



Sarah Isler



Josée Sandoz



Camille Nonin



Justine Debély



Jonathan Amstutz



Gilles Aeschlimann



Aloïs Cachelin



Melinda Benoit



Madeleine Murenzi



Pascal Olivier



Cyril Perrenoud



Audrey Hediger

Cofida SA



Yann Huguelit



Philippe Humberset



Katia Gilliard



Thérèse Guyot



Alexandre Sahli

Remerciements

Nos sincères remerciements vont tout d'abord à vous les membres de notre organisation faîtière. Votre appui est capital à nos activités quotidiennes.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit en premier lieu du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de l'Office des vins et des produits du terroir, par leurs collaborateurs et Chef(fe)s, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Sébastien Cartillier et Mme Violaine Blétry-de Montmollin, sous la conduite de M. Yvan Perrin puis Laurent Favre, Conseiller d'État et Chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et son directeur M. Pierre-Alain Berlani pour notre partenariat en matière de formation professionnelle.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. A ce titre AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, ceci dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est capital pour la défense des intérêts agricoles au niveau national.

Merci encore aux membres de nos comités et aux collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 pour l'engagement qu'elles et ils démontrent au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise.

Yann Huguelit, directeur

1. ORGANISATION

1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :

1. *Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.*

Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.

Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.

2. *Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.*

3. *Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.*

Art. 13 : L'assemblée est composée des membres de la CNAV.

Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.

Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à fr. 8.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que fr. 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Pratiquement, en 2014 un montant de fr. 8.-/ha a été facturé aux exploitants vu la dissolution d'une "réserve cotisations".

Les 33 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) et représentant	Nbre membres actifs
Société d'agriculture et de viticulture du district de Neuchâtel	M. Rémy Lavanchy	283
Landi Ouest neuchâtelois SA	MM. Daniel Dreyer et Daniel Zwahlen	240
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. Daniel Kuntzer	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christian Girardin	100
Société d'agriculture La Chauv-de-Fonds	M. Patrick Kaufmann	200
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Pierre-André Rohrbach	302
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Pierre de Montmollin	73

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) et représentant	Nbre membres actifs
Association forestière neuchâteloise (AFN)	M. Jean Wenger	203
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Jean-Marc Fallet, M. Simon Eschler dès le 27.03.15	702
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	31
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Jean-Luc Pidoux	18
Bio-Neuchâtel	M. Jean-Bernard Steudler	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Grégory Huguenin	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Nicolas Ruedin	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Didier Gigon, M. Philippe Roth dès le 13.03.15	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération d'élevage de la race tachetée rouge	M. Heinz Strahm M. Laurent Borioli dès le 06.03.15	449
Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)	M. Jérôme Hirschy	471
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Didier Billod	22
Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV)	M. Alain Gerber	94
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Daniel Barben	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Claude Matthey	41
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société cantonale neuchâteloise d'arboriculture (SCNA)	M. Jean-Dominique Röthlisberger	42
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Marcel Stauffer	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Pascal Truong	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et les membres est organisée via 5 canaux principaux :

- Le Bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des Chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet www.cnav.ch.
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le Rapport d'activités.

1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Le comité et le comité directeur

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socio-économique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. A noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2012, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2016.

Type	Nbre sièges	2014	2015	Cd
Membres				
Président	1	M. Marc Frutschi	M. Marc Frutschi	X
Districts	6	M. Rémy Lavanchy M. Micaël Geiser M. Daniel Dreyer M. Daniel Zwahlen M. Daniel Kuntzer M. Christian Girardin	A repouvoir M. Micaël Geiser A repouvoir M. Daniel Zwahlen M. Daniel Kuntzer M. Christophe Perrin	
Production laitière	2	M. Fabien Wenger M. Christophe Tanner	M. Fabien Wenger M. Christophe Tanner	
Élevage	2	M. André Bühler M. Vincent Challandes	M. Frédéric Jacot M. Vincent Challandes	
Viticulture	2	M. Albert Porret A repouvoir	M. Albert Porret A repouvoir	X
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer, vice-présidente Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer, vice-présidente Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Jean-Marc Fallet	M. Simon Eschler	X
Commerce	1	M. Gaëtan Lavanchy	M. Gaëtan Lavanchy M. Christian Bugnon dès le 01.06.15	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation Agricole	2	M. Patric Santschi M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X X
Sous-total	23			6
Invités permanents				
Département de l'économie	1	M. Yvan Perrin ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Pierre-Alain Berlan	M. Pierre-Alain Berlan	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	X
Total	27			8

Cd : comité directeur

La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)

Les membres de la Commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la Commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours sur inscriptions dans un deuxième temps.

Les membres de la CCFA sont aussi engagés en tant qu'experts pour la préparation et la surveillance des examens de fin d'apprentissage ainsi que la ratification des notes. Comme précédemment, 2 séances ont été nécessaires pour assumer ces engagements.

Fonction	Membres CCFA	Commission d'examen	Districts
Président	M. Patric Santschi	X	CF
Membre, président CNAV	M. Marc Frutschi	X	CF
Membre	M. Luc Balmer	X	VR
Membre	M. Heinz Baur		VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	Mme Isabelle Matthey		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	M. Cyril Perrenoud	X	Responsable secteur conseil & formation
Invité	M. Yann Huguelit	X	Directeur CNAV
Invité	M. Pierre-Alain Berlani	X	Directeur EMTN
Invité	M. Marc-André Blaser		Représentant Service formation professionnelle

1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2014/15 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	100 %	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller en production végétale et gestion	90 %	18.08.08	
Aeschlimann Gilles	Ingénieur agronome EPFZ	Gérant ANAPI Enseignant EMTN	100 %	01.06.05	
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion	100 %	10.09.12	
Benoit Melinda	Ingénieur agronome HES	Conseillère en gestion Enseignante EMTN	100 %	01.11.14	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller en production végétale Enseignant EMTN	100 %	05.03.12	
Debély Justine	Employée de commerce	Secrétaire, gérante du marché de bétail	100 %	13.05.13	
El Hayek Antoine	Ingénieur agronome HES	Enseignant EMTN	50 %	02.09.13	31.08.14
Hediger Audrey	Ingénieur agronome HES	Enseignante EMTN	100 %	02.09.13	
Isler Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	100 %	25.10.10	
Jacot Philippe	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion, production animale, écologie	100 %	01.01.95	30.09.14
Murenzi Madeleine	Enseignante en économie familiale	Conseillère en assurances et économie familiale	80 %	01.09.95	
Nonin Camille	Apprentie de commerce	Secrétaire	100 %	01.08.14	
Olivier Pascal	Ingénieur agronome HES	Conseiller en production végétale et biologique	90 %	20.01.97	
Perret Jo-Anne	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale Enseignante EMTN	100 %	08.09.14	
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	60 %	01.01.03	

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Stähli Katia	Apprentie de commerce	Secrétaire	100 %	01.08.11	31.07.14
Stauffer Christian	Employé de commerce	Gérant du marché de bétail Conseiller en assurances	100 %	20.09.04	31.07.14
Vaudroz Patrick	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion Gérant ANAPI	100 %	01.06.02	28.02.14

2. ACTIVITÉS

2.1 Secteur promotion professionnelle

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2014, les 12 mars, 21 mai, 30 septembre et le 11 décembre. Le comité directeur a siégé 2 fois : les 20 février et 1er septembre. L'assemblée générale s'est tenue le 11 avril 2014 à la Sagne avec pour thématique la stratégie pour l'agriculture de demain, présentée par M. Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans (USP) et conseiller national.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances des comités et comités directeur en 2014 et début 2015.

Thématiques fédérales

- Importation de viande assaisonnée : abolition du traitement préférentiel dans le tarif douanier.
- Train d'ordonnance PA 14-17, automne 2014 (2.1.1.1).
- Modification de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation d'objets particulièrement dangereux (ORRChim).
- Ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation "Swissness" (2.1.1.2).
- Révision Concept Loups suisses.
- Demande de réduction du droit de douane pour le lait de bufflonne.
- Initiative de l'USP sur la sécurité alimentaire (2.1.1.3).
- Nouvelles ordonnances dans le domaine de la protection des animaux (élevage détention des chiens et des animaux sauvages).
- Révision totale de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.

Thématiques cantonales

- Résolution à l'assemblée générale concernant la limitation des pertes de surfaces (2.1.1.4).
- Projet de loi portant sur la révision de la loi sur la promotion de l'agriculture du canton de Neuchâtel (2.1.1.5).
- Mise en place de projets pilotes pour les contributions à la qualité du paysage (2.1.1.6).
- Maintien de la pression auprès du DGT pour une diminution drastique des dégâts sangliers, en lien à la baisse du budget pour l'indemnisation (2.1.1.7).
- Intégration de la CNAV à la Commission consultative pour l'aménagement du territoire concernant les modifications du plan directeur cantonal.
- Planification d'une carte pédestre pour le tourisme.
- Soutien au candidat agricole pour la succession d'Yvan Perrin.
- Gestion de la lisière de forêt et emprise sur la surface agricole.
- Demande de dérogation pour les dégâts des campagnols.
- Campagne de sensibilisation aux déchets dans les prés et champs.
- Participation à la campagne contre l'immigration de masse.
- Plan d'affectation cantonal viticole.

Thématiques internes

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2014.
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive. Trois collaborateurs ont quitté et ont été remplacés. A noter le succès de notre apprentie pour la réussite de son CFC.
- Beau succès des diverses manifestations durant l'année 2014.

2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique. Nous renvoyons les membres aux rapports annuels d'AGORA et de l'USP pour plus d'informations.

2.1.1.1 Train d'ordonnance PA 2014-2017 automne 2014

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2014, des nombreuses ordonnances d'application de la loi sur l'agriculture issue des débats sur PA 14-17, a rapidement mis en évidence un certain nombre des problèmes que l'OFAG n'avait pas vu venir. A fin mars, 8 modifications d'ordonnances ont déjà été mises en consultations. La CNAV a d'emblée posé deux revendications essentielles :

- Pas de réduction des paiements directs.
- Introduction d'un soutien aux céréales fourragères.

Subsidiairement, la CNAV a repris un certain nombre de points relevés lors de la consultation de l'été 2013 et qui n'avaient pas été repris par l'OFAG.

Dans le détail, la CNAV a formulé les propositions suivantes :

- Introduction de contributions à des modes de production écologiques pour les cultures spéciales.
- Limitation en surface et en contributions des paiements directs écologiques.
- La réintroduction des contributions Extensio pour les surfaces cultivées par tradition à l'étranger.
- Un système simple pour le calcul de la charge en bétail pour l'estivage de vaches allaitantes, suite à la modification du coefficient UGB.
- Des simplifications administratives.
- Le rejet catégorique de baisse des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, qui constituerait un désaveu des engagements du Conseil fédéral dans le débat au Parlement de PA 14-17. Les considérations liées à des programmes d'économies ne peuvent être appliquées à l'agriculture.
- L'introduction d'une contribution pour les céréales fourragères de Fr. 300.-/ha.

- La simplification des dispositions de sanction.
- Soutien aux propositions de l'Association suisse pour la promotion des AOP/IGP.
- Refus de la baisse massive (de fr. 76.00/100 kg à fr. 30.00) des droits de douane hors contingent des céréales destinées à l'alimentation humaine, totalement injustifiée et qui serait de nature à fragiliser encore la production indigène.

A fin octobre, le Conseil fédéral a arrêté les nouvelles ordonnances. Comme d'habitude, très peu de propositions issues de la défense professionnelle ont été prises en compte, en tout cas pas les revendications essentielles (pas de baisse des paiements directs, prime céréales fourragères). Pour les céréales panifiables, les droits de douane hors contingent ont été abaissés à fr. 40.00/100 kg. Il faut véritablement s'interroger sur la pertinence de répondre à des consultations-alibis et sur la capacité d'écoute de l'OFAG et du Conseil fédéral.

2.1.1.2 Ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation "Swissness"

Après l'acceptation par le Parlement de la nouvelle loi sur la protection des marques (LPM) en 2013, les ordonnances d'application Swissness étaient très attendues. Les projets proposés par l'OFAG, élaborés en collaboration avec l'Institut pour la propriété intellectuelle, certes positifs sur quelques points, contenaient aussi des dispositions laxistes ou inexistantes pour un Swissness crédible, faisant une belle part aux trop nombreuses exceptions ouvertes dans la loi.

L'administration a même réussi, au niveau des ordonnances, à ouvrir de nouvelles exceptions, non prévues par la loi. Cette situation a conduit la CNAV à une prise de position énergique et détaillée résumée comme suit :

- Territorialité : il s'agit de prendre en compte non seulement les produits issus des terres cultivées par tradition à l'étranger, mais aussi les surfaces régies par la réglementation du trafic rural de frontières et les surfaces des zones franches de Genève et de St-Gingolph.
- Prise en compte de l'eau : l'eau est à exclure du calcul du taux de Swissness, à l'exception de l'eau minérale embouteillée. Il ne serait pas concevable de diluer 10% de concentré de jus de pommes allemand dans 90% d'eau suisse et obtenir ainsi un jus de pommes suisse.
- Clause bagatelle : un maximum de 1% est admissible (épices, additifs) produits temporairement non disponibles : cette exception, prévue par la loi doit être limitée dans le temps, au plus pour une saison ou une année. Elle n'est pas applicable pour les produits peu ou pas transformés.
- Produits ne répondant pas aux exigences de qualité qui pourraient être estampillés "Swissness" si l'élaborateur peut apporter la preuve que les matières premières suisses ne permettent pas de fabriquer le produit X en raison de la qualité moindre : la CNAV s'est opposée à ces dispositions qui ne trouvent pas de base légale dans la LPM et ouvrent tout grand la porte à une multitude d'exceptions.
- Le calcul du taux d'auto-provisionnement où des corrections sont aussi nécessaires.
- La suppression des délais transitoires et une accélération de la mise en application au 1^{er} janvier 2016 et non 2017 comme proposé.

Le projet mis en consultation confirme les craintes maintes fois exprimées par la CNAV de voir une législation "Swissness" assez légère et avec beaucoup d'exceptions. La position d'une partie de l'industrie de transformation est très désagréable dans ce dossier.

2.1.1.3 Initiative de l'USP sur la sécurité alimentaire

Après la finalisation du texte de l'initiative pour la sécurité alimentaire et la constitution définitive du comité d'initiative en décembre 2013, l'USP a mis les bouchées doubles dès le début 2014 pour la récolte des signatures, selon un plan et une organisation très précise :

- Le 4 février, le texte de l'initiative est publié dans la Feuille fédérale, avec délai au 4 avril 2016 pour le dépôt de l'initiative.
- Le 15 février et le 15 mars : journées nationales de récolte de signatures.
- Début juin : fin de la récolte des signatures, validation dans les communes.
- 8 juillet : dépôt de l'initiative à la Chancellerie dans une ambiance festive, avec plus de 148'000 signatures.
- 29 juillet : validation définitive de l'initiative avec 147'812 signatures valables.
- 29 octobre : décision de principe du Conseil fédéral proposant le rejet de l'initiative et de lui opposer un contre-projet direct qui finalement après consultation sera retiré.

Grâce à la mobilisation des Chambres d'agriculture, cette initiative a recueilli un nombre record de signatures en un minimum de temps. Près de 150'000 signatures en 4 mois, cela ne s'était plus vu depuis plus de 20 ans.

2.1.1.4 Résolution à l'assemblée générale concernant la limitation des pertes de surfaces

L'assemblée générale de 2014 a adopté la résolution suivante concernant la limitation des pertes de terres agricoles, le mitage du territoire et la planification de la compensation des surfaces. Ci-dessous les développements de la résolution.

Considérants :

- La fiche S_21 du plan directeur cantonal (PDC) qui prévoit la préservation des meilleures terres cultivables du canton tout en assurant la vitalité du territoire rural, ceci en bonne intelligence avec une localisation judicieuse des activités économiques et des pôles de développement (fiche E_11 du PDC).
- La perte de terres agricoles au bénéfice du développement urbain et de l'extensification, notamment par les plans d'affectation cantonaux, n'est pas compensée ni anticipée.
- La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) va limiter le mitage du territoire et augmenter la protection des terres cultivables. Pour rappel, cette révision a été plébiscitée par le peuple neuchâtelois à plus de 67%.
- La modification de la loi sur les forêts du 16 mars 2012 vise d'une part un assouplissement de l'obligation de compenser les défrichements et d'autre part de définir une limite statique à la forêt lorsqu'il y a croissance de la surface forestière.
- L'Etude de base sur les paysages neuchâtelois (2009) reconnaît une grande valeur à cet ensemble sur le plan paysager, identitaire et récréatif. Le maintien de paysages ouverts et semi-ouverts qui caractérisent les crêtes du Jura fait l'objet d'une forte demande sociale de la part des neuchâtelois. L'ouverture de pâturages boisés trop denses répond aux intérêts des différents milieux.

- La richesse en termes de biodiversité de la zone de transition entre la forêt et les terres cultivables a presque disparu selon l'ASPO/BirdLife Suisse. La gestion d'une lisière de forêt étagée permet à l'agriculture de reporter les ombres portées et de réduire l'influence négative sur le développement des cultures.
- Les premiers résultats du lancement de l'initiative de la sécurité alimentaire (actuellement 90'000 parafes en 2 mois) demandent de limiter les pertes de terres.

L'Assemblée générale réunie en ce 11 avril à la Sagne demande unanimement au Conseil d'Etat :

- De compenser les surfaces d'assolement (SDA) par des surfaces peu productives et non affectées.
- De connaître à ce jour la surface d'assolement effective.
- De planifier la compensation des surfaces agricoles utiles sur le boisé, notamment dans la gestion des lisières de forêts étagées, l'ouverture de pâturages boisés trop denses et les futures zones à replanter en forêt.

Cette résolution a conduit le Conseil d'Etat à mettre un groupe de travail sur pied pour définir une stratégie afin de pouvoir proposer des solutions.

2.1.1.5 Projet de loi portant sur la révision de la loi sur la promotion de l'agriculture du canton de Neuchâtel

En 2014, l'Office des vins et produits du terroir a vu partir sa directrice ainsi qu'une collaboratrice scientifique. Ces départs en parallèle à des interpellations concernant la structure ont conduit le Conseiller d'Etat à proposer une nouvelle structure avec plus d'autonomie. Suite à l'amendement du député Willener, ce dernier prévoit un prélèvement pour la promotion par les agriculteurs d'une part mais aussi un allègement du fonctionnement de l'OVPT par une délégation de tâche d'autre part.

Ainsi, après plusieurs discussions de la commission chargée du dossier, le Grand Conseil adoptera plus d'autonomie à cet office. Le directeur de la CNAV et président de l'IVN a été intégré au bureau de la commission de l'OVPT. Depuis la fin de l'année, l'OVPT a pris ses quartiers à l'Aurore 4 dans un but d'augmenter les synergies avec la CNAV d'une part et le Sagr d'autre part.

2.1.1.6 Mise en place paysage

La CNAV a été active dans le développement des premiers projets de qualité du paysage pour les régions de la vallée de la Brévine et le Val-de-Ruz qui ont été les deux premiers projets à voir le jour. Il est malheureusement à déplorer que l'engagement administratif pour le suivi d'un tel projet est très important autant pour les agriculteurs, les collaborateurs de la CNAV que les différents services de l'Etat de Neuchâtel.

Il est aussi à relever que la base légale cantonale a dû être modifiée dans le sens de cette nouvelle politique agricole notamment dans le cadre du cofinancement par l'Etat de Neuchâtel à hauteur de 10% de la mesure. Dans les faits, le canton a reporté une partie de la charge financière sur les communes concernées avec une répartition de 6 % canton et 4 % commune.

Cette première année de mise en œuvre aura permis de couvrir les prestations paysagères pour environ 180 agriculteurs pour un montant total de Fr. 1 million. La mise en œuvre des projets va suivre son cours.

2.1.1.7 Maintien de la pression pour la chasse (sangliers et corneilles)

Situation sangliers

Comme malheureusement chaque année, les sangliers continuent de mettre à mal les surfaces exploitées par les agriculteurs. Ainsi, nous mettons année après année l'État devant ses responsabilités. Nos exigences ont à nouveau été déposées auprès du DDTE. Elles sont les suivantes :

- Ouverture de la chasse aux sangliers à la rentrée des vacances d'été, au plus tard au 1er septembre.
- Fermeture de la chasse aux sangliers au plus tôt au 31 janvier.
- Chasse préventive dans les prés/champs/bosquets en avril, mai et août.
- Reconduction du soutien aux mesures de protection des cultures de maïs.
- Mise en place d'un système de dénombrement pour une meilleure gestion du cheptel.
- Indemnisation complète des dégâts en cas de dépassement du budget.
- Ouverture de la chasse dans la réserve des Jordans.

De manière globale, 2014 aura été une année avec moins de dégâts indemnisés. Mais les dégâts pour les agriculteurs toujours concernés sont lassants pour ne pas dire excessivement frustrants. Dans ces cas de figure, il semble nécessaire de trouver des solutions spécifiques pour les agriculteurs qui inlassablement année après année combattent des dégâts sans solution.

Nous constatons cependant une bonne écoute auprès du département sans toutefois réduire les dégâts de manière ponctuelle. Ainsi les demandes ont été acceptées pour continuer la pression.

Dès septembre, la chasse en forêt fût ouverte. Elle a donc été avancée d'un mois par rapport à 2011. Chaque chasseur a eu droit d'abattre 2 sangliers + 3 supplémentaires sur demande.

En 2014, 164 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal. Finalement, durant la chasse c'est 111 sangliers qui ont été tirés. A noter encore les 34 bêtes abattues en août et septembre, soit au total 145 bêtes abattues en 2014.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont plus de 100 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et pertes financières. Le soutien de fr. 275.-/ha représente un investissement global de fr. 30'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2014 se sont montés à quelque fr. 155'000.-. Le budget de l'État a été respecté cependant la nécessité de réguler les effectifs de sangliers d'une part mais aussi de limiter les dégâts d'autre part sont toujours d'actualité au sein du canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	192	175	186	161	192	164
Sangliers abattus dès le 1 ^{er} octobre	160	67	182	96	177	115	109
Sangliers abattus en août et septembre	néant	1	7	17	59	22	34
Sangliers abattus par le Service	21	10	31	12	19	1	2
Total sangliers abattus	181	78	220	125	255	138	145

Années	2003	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Soutien aux mesures de prévention agricole	-	fr. 29'400.-	fr. 25'472.-	fr. 34'000.-	fr. 33'000.-	fr. 31'000.-	fr. 30'201.-
Dédommagements à l'agriculture	fr. 273'000.-	fr. 110'800.-	fr. 96'897.-	*fr. 194'000.-	fr. 141'148.-	fr. 197'302.-	fr. 155'645.-
Nbre de cas de dégâts	329 cas	98 cas	134 cas	138 cas	143 cas	140 cas	142 cas
Dédommagement par cas	fr. 830.-	fr. 1'130.-	fr. 913.-	fr. 1'448.-	fr. 987.-	fr. 1'409.-	fr. 1'096.-

* décembre 2010 compris

Situation corneilles

Suite à la motion déposée par Laurent Favre demandant une plus forte régulation des effectifs de corneilles, malgré son refus au Conseil national, le statut de protection du corbeau freux est remis en question dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur la chasse. Dorénavant il sera possible de le chasser pour la régulation, ce qui est satisfaisant.

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par fr. 3.- par paire de pattes présentée. A noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. En matière de prévention, le répulsif Mesurool donne de bons résultats sur les semis de maïs. En outre, les gardes professionnels restent à disposition au moment des semis pour fournir des ailes de corneilles aux agriculteurs demandeurs.

Statistique cantonale sur la gestion des corneilles :

Années	Chasse	Tir gardes-auxiliaires et professionnels	Trouvées mortes	Total
2003/04	31	224	11	266
2004/05	102	495	1	598
2005/06	29	687	-	716
2006/07	34	308	-	342
2007/08	22	231	1	254
2008/09	44	363	-	407
2009/10	31	259	1	291
2010/11	46	506	-	552
2011/12	35	269	-	304
2012/13	13	379	-	392
2013/14	19	413	-	432
2014/15	11	299		158

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

2.1.2 Mandats et prestations

2.1.2.1 Cofida SA

Le quatorzième exercice de Cofida SA arrivant à son terme, le temps est venu de dresser le tableau des éléments saillants et importants qui ont jalonné son parcours.

Comme à l'accoutumée, les six premiers mois de l'année ont été particulièrement intenses. Chaque collaborateur, avec un grand courage et une immense volonté, a tenté de répondre aux sollicitations de ses clients. Décomptes TVA, certificats de salaire, dépannage informatique, boucllements comptables, déclarations d'impôt, reprise d'exploitation, cessation d'activité, déclaration de succession ou de l'impôt sur les gains immobiliers, relations conflictuelles à résoudre, installation et configuration d'un nouveau système comptable, etc.

Toute cette activité s'est déroulée dans un climat d'incertitude, en matière de fiscalité cantonale et fédérale, très déstabilisant. En effet, l'application et l'interprétation de l'arrêt du tribunal fédéral de décembre 2011 en matière d'imposition du bénéfice de liquidation et en matière d'imposition des terrains agricoles sis en zone à bâtir n'a pas été de tout repos. Dans un premier temps, nous avons dû déterminer la valeur vénale des domaines agricoles concernés, valeur inconnue dans notre canton jusqu'alors. Ensuite, nous avons dû gérer les dossiers avec doigté et circonspection en raison des incertitudes résidant au sein du service des contributions neuchâtelois. A plusieurs reprises, nous nous sommes opposés à leur interprétation de la loi, dont une fois, à l'aide d'un avocat spécialisé.

L'acceptation de l'initiative parlementaire de M. Léo Müller par les chambres fédérales, en novembre 2014 a encore ajouté une zone d'incertitude supplémentaire à ces dossiers difficiles. Dans l'attente que le législateur ne formule une nouvelle loi, et d'entente avec le service des contributions du canton de Neuchâtel, tous les dossiers concernés ont été taxés provisoirement afin de sauvegarder les intérêts de nos clients.

C'est donc dans ces conditions inconfortables que notre entreprise a tenté de répondre aux sollicitations de notre clientèle. Et le résultat financier de toute cette activité est extrêmement réjouissant. En effet, pour la première fois de son histoire, le chiffre d'affaires annuel dépasse le demi-million, et se fixe à Fr. 502'219.25. Si presque toutes les rubriques sont en progression, je voudrais souligner particulièrement l'accroissement des honoraires liés aux déclarations d'impôts. L'augmentation de Fr. 7'663.00 en chiffres absolus correspond à environ 67 déclarations supplémentaires, ce qui signifie tout de même, que nous remplissons 867 déclarations au total, soit 298 dossiers par collaborateur à temps plein ! En corollaire, Cofida SA gère la comptabilité de 408 entreprises agricoles ou PME, soit 140 dossiers par collaborateur à plein temps.

Je ne pense pas que beaucoup de fiduciaires ou bureaux comptables puissent se targuer d'atteindre de tels chiffres de rentabilité ...

Les charges directes sont restées identiques à l'année précédente, tout comme les salaires et charges sociales. Ainsi, la marge brute après charges de personnel s'est accrue de Fr. 17'200.-, soit de 20 % environ. Comme les frais généraux sont également restés identiques à ceux de l'année dernière, il en résulte un bénéfice d'exploitation 2014 se montant à Fr. 41'492.85 (Fr. 24'217.50 en 2013).

Cette superbe performance est, presque exclusivement, imputable aux collaborateurs de l'entreprise. Bien sûr que les conditions-cadres fournies par la Chambre Neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture sont excellentes, bien sûr que les synergies et échanges avec nos collègues de la Vulgarisation Agricole sont très importants, il n'en demeure pas moins que le mérite ultime revient au personnel de Cofida SA.

La qualité et le professionnalisme du travail accompli, le sérieux de l'approche entrepreneuriale, le respect des gens dans leur diversité, la vision globalisée de l'entreprise et la conscience professionnelle de chacun font que la réputation de Cofida SA ne cesse de s'étendre et de s'asseoir. La communication positive de nos clients à leur entourage fait que les sollicitations nouvelles arrivent régulièrement dans nos bureaux.

Je tiens donc ici à remercier très chaleureusement mes collaboratrices et collaborateurs pour l'énorme travail accompli. Il est certain que l'aventure de Cofida SA n'aurait jamais pu exister sans leur engagement indéfectible, sans leur volonté inébranlable et leur résistance au stress sans limite.

Je remercie également le Conseil d'administration pour son soutien tout au long de l'année et les conseils avisés dont il fait preuve à chaque occasion.

Les types et nombre de comptabilités agricoles traités par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2009	2010	2011	2012	2013	2014
VdV	150	12	10	3	1	1	-
Agro-Twin	30	201	218	240	246	250	232
Fisca-Light	34	74	70	63	58	51	48
Win-Biz + A.T Win	---	---	---	21	31	39	67
Manuelle	70	58	56	59	55	55	57
Autres	---	4	8	0	6	5	8
Total	284	349	362	386	397	401	412
Déclarations d'impôts	278	468	536	661	720	802	867
Défense de dossiers	239	213	224	165	81	89	57

2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'État de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâteloises.

En 2014, l'IVN s'est réunie à 5 reprises. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2013 et 2014 (voir ci-après).
- Décisions pour la vendange 2014 :
 - Quotas de production AOC à 800 g/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
 - Quotas de production AOC à 900 g/m² pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
 - Maintien du prix indicatif à fr. 5.10/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
 - Reconduction du prix à fr. 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC après un report de séance.
 - Maintien des salaires indicatifs pour la culture de la vigne sur la base de 2013.

- Pré-consultation pour le PAC viticole.
- Prise de position stratégie qualité suisse à l'horizon 2020.
- Autonomisation de l'OVPT.
- Concours 3 Lacs.
- Enquête sur le projet de modification d'arrêté AOC.
- 11^{ème} édition de la sélection cantonale des vins de Neuchâtel : remise des Sélections d'Or, du Prix d'Excellence et du Prix Tradition.
- Diverses interventions politiques suite à la problématique de la *Drosophila suzukii*.

Stocks au 31 décembre 2014

Catégories	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rouges + rosés								
Stocks 01.01.	20'631	20'648	21'065	23'540	21'966	22'715	22'597	17'276
Récolte	13'966	19'151	18'043	15'570	17'170	14'779	8'032	17'345
Disponibilités	34'597	39'799	39'108	39'110	39'136	37'494	30'629	34'621
Stocks 31.12.	20'200	21'065	23'540	21'966	22'715	22'597	17'276	19'585
Consommation	14'397	18'734	15'568	17'144	16'421	14'897	13'353	15'036
Mois	16.84	13.49	18.14	15.38	16.60	18.20	15.53	15.63
Blancs + autres								
Stocks 01.01.	32'430	19'216	18'126	20'207	19'546	19'802	19'573	13'150
Récolte	20'972	17'093	17'980	15'368	17'016	14'751	5'819	12'157
Disponibilités	53'402	36'309	36'106	35'575	36'562	34'553	25'392	25'307
Stocks 31.12.	31'519	18'126	20'207	19'546	19'802	19'573	13'150	14'047
Consommation	21'883	18'183	15'899	16'029	16'760	14'980	12'242	11'260
Mois	17.28	11.96	15.25	14.63	14.18	15.68	12.89	14.97
Consommation totale	36'279	36'917	31'467	33'173	33'181	30'227	25'595	26'296

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2014 totalisaient 3.36 millions de litres. On observe une légère augmentation de l'ordre de 320'000 litres par rapport à 2013, due principalement à une récolte de Pinot noir et de Chasselas dans la moyenne en lien avec les dégâts occasionnés par la grêle en 2013. La consommation de rouges et rosés est en augmentation de 11.1 % avec 15'036 hl contrairement à la consommation de blanc qui décline de 9 % à 11'260 hl. Globalement la consommation totale augmente pour s'établir à 26'296 hl.

Sélection des vins de Neuchâtel 2014

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2014 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Justine Debély (CNAV), MM. Sébastien Cartillier et Yves Dothaux (Station viticole cantonale) ainsi que l'OVPT.

La Sélection cantonale a eu lieu du 13 au 15 mai 2014 au "Piano" à Evologia. Elle valait pour le Prix d'Excellence, le Prix Tradition, les sélections d'Or (> 90 pts), le Guide Hachette des vins, La Gerle (Blanc et Œil de Perdrix > 83 pts) et la Gerle d'Or (sélection des vingt encavages participants).

En chiffres, 29 encavages ont présenté 243 vins, soit 50 Chasselas, 42 Œil-de-Perdrix et 3 Perdrix Blanche, 40 Pinot Noir classiques et 21 Pinot Noir élevés en barrique, 22 Chardonnay, 19 Pinot gris, 14 "autres cépages et assemblages blancs", 22 "autres cépages et assemblages rouges", 3 vins mousseux et 7 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

- Prix d'Excellence 2014 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : **Valentin, Domaine Nicolas Ruedin à Cressier.**
- Prix Tradition 2014 (attribué pour la meilleure moyenne des 3 crus traditionnels neuchâtelois - Chasselas, Œil-de-Perdrix et Pinot noir) : **Keller Vins à Vaumarcus.**
- 57 sélections d'Or 2014 et 8 encavages sélectionnés pour le Guide Hachette des vins 2015.

Sélections d'Or

Encavage	Dénomination du vin
Andrey SA, Robert Andrey, Schafis	Œil de Perdrix 2013
Domaine Angelrath, Le Landeron	Œil de Perdrix 2013
Caves de la Béroche, St-Aubin	Chasselas 2013
	Sélection 5 communes
	Pinot Noir 2013
O.-B. Brunner, Vins de Neuchâtel, Bevaix	Pinot Noir 2012
Cave Burgat, Colombier	L'Unique, assemblages 2011
	Gamaret, 2010
	Sauvignon blanc 2013
Caves de Chambleau, L.-Ph., Colombier	Métissage Cuvée Pénélope, assemblages, 2012
	Pinot Noir Barrique 2011
Caves Châtenay-Bouvier SA, Boudry	Œil de Perdrix 2013
	Pinot Gris 2013
	Pinot Noir 2013
Caves des Coteaux, Boudry	Œil de Perdrix 2013
Engel Dimitri, St-Blaise	Chasselas 2013
	Œil de Perdrix 2013

Cave du CEP, Cortailod	Chasselas 2013
Gerber Alain, Hauterive	Pinot Gris 2013
Domaine de la Grillette, Cressier	Viognier 2011
	Pinot Noir barrique 2011
Cave des Lauriers, Cressier	Chasselas 2013
	Blanc le Charmeur 2013
	Chardonnay 2013
	Noëllis Blanc de Pinot Noir 2012
Keller Vins, Vaumarcus	Chasselas 2013
	Pinot Noir 2013
	Œil de Perdrix 2013
Domaine St-Sebaste, St-Blaise	Chardonnay 2012
	Pinot Noir Fût de Chêne 2011
	Pinot Noir Clos de la Perrière 2011
	Vin doux Câlins d'Automne 2012
Lavanchy Olivier, Neuchâtel	Désir Noir 2012
	Pinot Noir Barrique 2012
Domaine De Montmollin, Auvernier	Domaine de la Brosse 2013
	Chasselas 2013
	Chardonnay 2013
Nicolet René-Pierre, Bevaix	Œil de Perdrix 2013
	Pinot Gris 2013
Perrochet Jean-Denis, Auvernier	Pinot Noir Barrique 2011
	Flétri de la Maison Carrée 2011
Caves du Prieuré, Cormondrèche	Œil de Perdrix 2013

Porret Jean-Christophe, Cortaillod	Chardonnay 2012
Ruedin Nicolas, Cressier	Chasselas 2013
	Œil de Perdrix 2013
	Pinot Noir 2012
Sandoz Roger, Neuchâtel	Pinot Gris 2013
Domaine de Soleure, Le Landeron	Chasselas 2013
Station viticole cantonale, Auvernier	Chasselas 2012
	Chardonnay La Perrière 2010
	Chardonnay La Perrière 2012
Caves du Château d'Auvernier, Auvernier	Œil de Perdrix 2013
	Pinot Noir Barrique 2012
	Pinot Noir 2012
Udriet Frédéric, Boudry	Œil de Perdrix 2013
Caves de la Ville, Neuchâtel	Chasselas 2013
Vouga Jocelyn, Cortaillod	Gewürztraminer 2013

Guide Hachette des vins 2015

- Chasselas :
 - Cave des Lauriers, Chasselas, Neuchâtel AOC 2013
 - Vins Keller, Chasselas, Neuchâtel AOC 2013
- Œil-de-Perdrix :
 - Cave du Château d'Auvernier, Œil-de-Perdrix, Neuchâtel AOC 2013
 - Domaine Nicolas Ruedin, Valentin Œil-de-Perdrix, Neuchâtel AOC 2013
- Pinot noir :
 - Caves de Chambleau, Pinot Noir Pur-Sang, Neuchâtel AOC 2011
 - Domaine de la Maison Carrée, Pinot Noir Le Lerin, Auvernier AOC 2011
 - Domaine Saint-Sébastien, Pinot Noir Fût de Chêne Neuchâtel AOC 2011
- Spécialités :
 - Domaine des Cèdres, Chardonnay Cortaillod AOC 2012

2.1.2.3 Commission AOC

En 2014, 2 séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Justine Debély ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (8 juillet et 11 novembre 2014). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 18 décembre 2014 pour faire le bilan de l'exercice 2014.

Bilan des dégustations AOC de 2010 à 2014 :

Considérants	2010	2011	2012	2013	2014
Encavages avec prélèvements	25	27	21	19	26
Commerces et manifestations avec prélèvements	3	1	1	-	-
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	23	21	14	15	16
Œil-de-Perdrix prélevés	22	20	14	13	12
Pinots noirs prélevés	21	22	17	16	15
Spécialités prélevées	6	4	11	1	12
Total vins prélevés et dégustés	72	67	56	45	55
Vins admis	67	63	52	43	48
Vins admis avec réserves	3	2	3	2	5
Vins refusés	2	2	1	-	2
Part de vins refusés	2.78 %	2.98 %	1.79 %	0 %	3.64 %
Encavage soumis à l'agrément	-	1	1	-	-
Encavage sous séquestre	1	-	-	-	-

2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant les directives PER et Vitiswiss en viticulture. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vigneron et le label Vinatura aux encaveurs. Il permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur. Les contrôles accrédités ISO 17020 sont mandatés à l'ANAPI.

M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par M. Sébastien Cartillier de la Station viticole cantonale. La CNAV est mandatée pour le secrétariat et la comptabilité par convention. L'effectif de l'organisation est de 99 membres : 63 sur Neuchâtel, 14 sur Vaud, 16 sur Fribourg et 6 sur Berne. De plus, elle contrôle par mandat une quinzaine d'exploitations non-membres.

Le comité PI Région 3 Lacs est formé par les personnes suivantes : MM. Boris Keller, Francis Ballet, Olivier Brunner, Claude Auberson, Fredi Marolf, Gilles Pierrehumbert et Cédric Guillod.

Les contrôles PER 2014 se présentent comme suit :

Considérants	2011	2012	2013	2014
Contrôles effectués	33	51	24	33
Avertissements / sanctions / renoncements	2	5	1	1
Certificats Vitiswiss décernés	60	66	62	27
Refus du certificat Vitiswiss	17	5	1	0

2.1.2.5 ANAPI

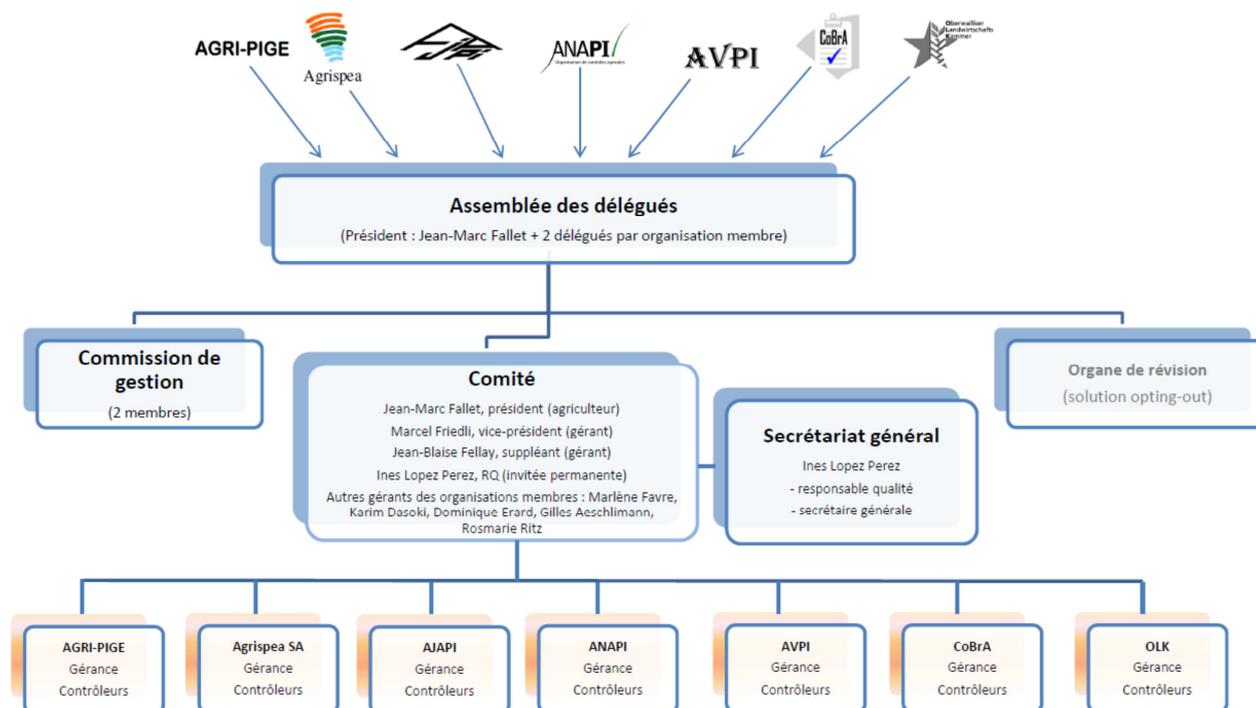
Accréditation et audits

Suite à la volonté des cantons fondateurs de prendre du recul face à une institution qui a maintenant 10 ans d'existence, l'OIC a changé de statut juridique et a été transformée en Sàrl en 2012. Il était difficile pour la CTC (Commission technique de contrôle, soit le dossier de l'accréditation, au sein de laquelle travaille l'ANAPI) de trouver sa place dans la nouvelle structure en continuant de conserver les avantages de la collaboration intercantonale. Ainsi, la CTC s'est détachée de l'OIC en créant la FOCAA, soit la Fédération d'Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires et fait désormais cavalier seul. Cela signifie qu'elle gère seule son manuel de qualité, son responsable qualité et que l'accréditation lui est attribuée directement. Alors qu'auparavant ces trois éléments étaient dans les mains de l'OIC. Toutefois, l'OIC continue de travailler dans le domaine de la certification des produits, notamment des AOC et de collaborer avec la FOCAA.

La FOCAA, à l'instar de la CTC/OIC, regroupe les cantons de Vaud, Valais (Haut et Bas), Genève, Tessin, Jura et Neuchâtel. Elle a été créée officiellement le 29 août 2012. Son président est M. Jean-Marc Fallet de Savagnier. Elle est inscrite au registre du commerce et possède des statuts. Les buts ci-dessous en sont extraits :

1. Garantir que les contrôles des exploitations agricoles, arboricoles, maraîchères, viticoles et d'élevage ainsi que les entreprises de transformation en aval soient exécutés conformément aux exigences légales et privées en la matière.
2. Harmoniser les procédures et documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé, effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation.
3. Être notamment reconnue comme une organisation de contrôle accréditée selon la norme européenne ISO/IEC 17020 selon l'OAccD.

Voici l'organigramme simplifié :



Cependant, la création de la FOCAA ne changera rien au niveau des exploitations agricoles !

Coordination des contrôles

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des inspections se réunit 2x par an. MM. Félix Wuergler (SAGR) et Gilles Aeschlimann sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'Ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA).

Commission OPAN

Sous l'impulsion de la CNAV, une Commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (Ordonnance sur la Protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1^{er} septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée de 2 personnes de la CNAV (MM. Marc Frutschi et Yann Huguelit), 2 personnes du SAGR (MM. Pierre-Ivan Guyot et Patrick Vaudroz) et M. Gilles Aeschlimann de l'ANAPI. Deux séances ont eu lieu en 2014.

Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale

Le comité s'est réuni à trois reprises (février, mai, novembre). La Commission de contrôle s'est réunie deux fois (mai et septembre) pour traiter des dossiers non-conformes.

L'assemblée générale s'est déroulée le 19 février 2014 au Vallon à Lignières en présence de 68 membres et invités.

Voici un bref résumé de cette session :

- Acceptation des comptes 2013 (fr. 176.40 de bénéfice).
- Acceptation du budget 2014.
- Conférence de M. Victor Kessler (OFAG) : "PA 2014-2017, nouveau calendrier et application".

Contrôleurs – Préposés

Trois contrôleurs ont poursuivi en 2014 leur formation d'assistants officiels (AO) dans le but d'effectuer les contrôles "protection des animaux" et "production primaire".

Statistiques de contrôles agricoles (sans viticulture : voir 2.1.2.4)

Considérants	2011	2012	2013	2014
Nbre d'exploitations inscrites PER	735	702	673	647
Nbre de contrôles PER sur le terrain	205	283	178	161
Part	28 %	40 %	26 %	25 %
Exploitations non-conformes PER	56	59	32	31
Part	27 %	13 %	9 %	8 %
Nbre de sanctions financières PER	11	11	5	3
Nbre de contrôles OPPr végétale	205	275	204	0
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	624	615	604	573
Part des exploitations PER	84 %	88 %	90 %	89 %
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	397	266	219	141
Part	63 %	43 %	36 %	25 %
Exploitations non-conformes SST/SRPA	22	53	23	7
Part	12 %	13 %	9 %	5 %

Considérants	2011	2012	2013	2014
Nbre de sanctions financières SST/SRPA	20	36	20	6
Nbre d'exploitations OPAn	744	732	719	620
Nbre de contrôles AO (OPAn + OPPr animale) Part	159 21 %	397 54 %	157 23 %	112 18 %
Nbre de contrôles IP-Suisse base	53	107	116	31
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	17	25	29	4
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	112	85	118	75
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	7	15	17	43
Nbre de contrôles Suisse-garantie (maraîchers et grandes cultures dès 07)	37	67	15	20
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	46	111	106	46
Nbr de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	256	134	159	211

2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2014, 24 marchés de bétail surveillés ont été organisés à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Quelques 2'925 bêtes ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel (-247 par rapport à 2013).

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel (y compris les "usage personnel") a été d'environ 151 bêtes pour l'année. Notons que 3 marchés ont plus de 150 bêtes. 5 marchés ont un apport de moins de 100 bêtes. La participation neuchâteloise au marché de Provence est en hausse par rapport à 2013 (161 bêtes, +4). Nous remercions les 289 agriculteurs neuchâtelois (- 11) qui ont participé aux marchés de bétail des Ponts-de-Martel et de Provence en 2014.

La qualité du bétail commercialisé est en léger recul par rapport à 2013. Avec 171 bêtes classifiées en "C" (-13), nous pouvons constater que l'apport supplémentaire est plutôt des bêtes laitières. La diminution de la catégorie "X" passant de 545 bêtes en 2013 à 496 en 2014. A noter qu'il y a 9 bêtes hors taxe (- 14).

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne par rapport à la table Proviande s'est élevée aux Ponts-de-Martel à fr. 151.30 par bête. Pour les vaches, celle-ci a été de fr. 194.25 par bête. Ceci représente une surenchère totale de fr. 441'879.-. La valeur bouchère des bêtes est plus élevée que l'an passé avec une moyenne de fr. 2'030.50 contre fr. 1'866.- l'an dernier.

Statistique des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre bêtes vendues	3'103	3'133	3'009	3'152	2'910
"Usage personnel"	69	72	43	20	16
Nbre bêtes totales	3'172	3'205	3'052	3'172	2'925
Valeur totale des ventes en millions	5.5	5.5	5.5	5.9	5.9
Nbre détenteurs	396	359	320	300	289
Enchère moy. par bête	fr. 119.-	fr. 113.-	fr. 139.90	fr. 133.90	fr. 151.30
Subvention allouée en fr.	300'000.-	220'000.-	220'000.-	220'000.-	180'000.-
Bêtes avec subvention	2'911	2'768	2'610	2'751	2'509

L'attribution des primes de l'État de Neuchâtel

Dans l'ensemble, 2'509 bêtes (-242) ont finalement touchées des primes en 2014. Ce nombre comprend également les 16 bêtes en "usage personnel" (-4) ainsi que celles amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. A noter que 579 bêtes (+1) ont été commercialisées sans toucher de primes. Ce qui représente 18.75% des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2014.

Quant au montant affecté aux frais de déplacements (fr. 30.-), compris dans le paquet ci-dessus, il se monte en 2014 à fr. 47'190.-. L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché.

Le personnel

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2014 :

Gérance	Mme Justine Debély
Secrétariat, convocations	Mme Justine Debély
Aide secrétariat	Mmes Sarah Isler et Camille Nonin
Enregistrement des données	Mme Anne-Pauline Montandon
Contrôles d'entrée	M. Jean-Paul Thiébaud
Pesage	M. Charly Robert
Taxation	2 experts de Proviande
Vente	M. Tony Wieland
Buvette	Mme Mary-Claude Robert

CH – Assurance bétail de boucherie

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticerose (défauts cachés). Jusqu'au 31.03.2014, la prime par gros bovin s'est montée à fr. 9.- et pour le jeune bétail à fr. 5.50. Dès le 1^{er} avril 2014, respectivement fr. 8.50 et fr. 5.-. M. Marc Frutschi, président de la CNAV, est le représentant de la Suisse romande au sein du Conseil d'administration de l'assurance depuis mai 2009.

Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin. Le représentant des marchés de bétail de Neuchâtel et Jura est M. Michel Darbellay, directeur de la Chambre jurassienne d'agriculture.

2.1.2.7 Anim'Halle

Depuis sa création en 1998, les membres semblent très satisfaits de leur halle agricole nommée "Anim'Halle". Les locations de la buvette sont constantes depuis de nombreuses années. Ceci démontre que ce bâtiment assume bien ses 2 fonctions, une de qualité professionnelle, destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés de bétail et la seconde destinée aux rencontres qu'elles soient familiales, privées ou de grandes manifestations comme le Bal-des-Foins.

En 2014, les marchés de bétail ont apporté fr. 23'288.- de revenu à la société, ce qui représente près d'un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont répartis entre les ventes de boissons à la buvette et la location des locaux aux membres, sociétés agricoles ou personnes tierces. Le bénéfice de l'exercice 2014 est de fr. 183.70.

2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel

La reprise de l'activité de l'abattoir, après neuf mois de travaux, a eu lieu le 17 février 2014. Après les premiers essais, le travail a repris à plein temps fin mars. De nombreux ajustements ont été nécessaires. L'engagement du personnel est à saluer tant l'organisation interne de l'abattage a changé avec les nouvelles installations semi-automatiques.

Le SCAV a délivré en mars 2014 une autorisation provisoire d'exploiter l'abattoir. Une fois le grand audit réalisé et les mesures correctives prises, l'autorisation définitive a pu être délivrée sous la responsabilité du Conseil d'Etat, ceci le 29 octobre 2014.

Suite à de nombreux essais peu fructueux, la configuration du box d'abattage des porcs a été totalement modifiée début 2015 pour un montant d'env. 100'000 francs compris dans le budget d'investissement. Cette mesure a été prise pour faciliter le travail du personnel, augmenter la qualité et respecter les normes d'abattage. A noter qu'en matière d'investissement, l'installation informatique de l'abattoir (Wifi et tablettes électroniques) a fait l'objet d'un soutien bienvenu de la Banque Raiffeisen des Montagnes pour un montant de 5'000 francs.

En 2014, le comité s'est réuni à six reprises. Le début de l'année a été consacré à la fin des travaux de rénovation et au lancement de la nouvelle infrastructure. Des portes-ouvertes ont été organisées début avril. Il a désigné deux nouveaux responsables à l'abattoir, hormis le gérant, M. Johnny Schneiter engagé à 100 % : M. Fabrice Maire, adjoint du gérant et M. Denis Schwartz, responsable « zone sale ». Un nouveau règlement du personnel a été élaboré et chaque employé a désormais un contrat signé en bonne et due forme. Vu l'emprise du bâtiment (local des déchets et surface bitumée) sur la parcelle de Montandon SA, une convention a été signée avec ladite entreprise.

A fin 2014, le règlement d'abattage a été revu. Les heures d'ouverture pour la reprise des carcasses, l'amenée des animaux et des déchets ont été précisées. Un tarif préférentiel est désormais appliqué aux clients fournissant un nombre suffisant de bovins et veaux par semaine d'abattage.

Les objectifs que se fixe la Société coopérative de l'abattoir pour les mois et années prochains sont les suivants : assurer un respect mutuel entre clients et personnel (horaires, organisation, services), obtenir des tonnages d'abattage suffisants pour régler les charges et préparer une réorganisation interne des activités (nouvelle structure).

Chiffres-clés 2011 à 2014 :

Considérants	2011	2012	2013 (1)	2014 (2)
Abattages en t Poids mort	941	987	396	757
Abattages en nombre têtes	9'671	9'745	3'788	7'454
Porcs	8'163	8'030	3'215	6'157
Gros bovins, équidés, gibier	745	906	343	698
Veaux	152	240	115	208
Ovins, caprins	611	569	214	391
Chiffre d'affaires	fr. 823'250.-	fr. 872'095.-	fr. 439'117.-	fr. 614'213.-
Amortissements	fr. 172'291.-	fr. 188'500.-	---	---
Bénéfice / Pertes	fr. 2'200.-	fr. 1'023.-	fr. -81'386.-	fr. 79.-

(1) suspension de l'activité d'abattage dès juin 2013 (rénovation)

(2) reprise de l'activité d'abattage dès fin février 2014

Membres du comité de la Société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel (fin avril 2015) :

MM. Daniel Geiser (président), Denis Zahnd (vice-président), Marc Frutschi (secrétaire), Olivier Montandon, Jean-Marc Robert, Cédric Schwab (membres). Invités : MM. Johnny Schneiter (gérant), Alexandre Sahli (comptable).

Nombre de coopérateurs : 495 membres, dont 92 personnes morales ou membres collectifs.

2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, 2'136 jeunes ont eu la possibilité de profiter de l'air de la campagne auprès des familles paysannes actives et 90 % d'entre eux ont été très satisfaits de leur stage.

Les stages proposés par Agriviva sur des exploitations agricoles permettent aux jeunes de découvrir le monde du travail et représentent une offre transitoire attractive. Les jeunes font ainsi leurs premières expériences et tirent profit de leur collaboration avec la famille d'accueil.

Durant l'année 2014, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 24 jeunes dans les familles du canton. Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2012 à 2014 :

Considérants	2012	2013	2014
Familles neuchâteloises receveuses	15	11	9
Jeunes placés de l'extérieur	59	37	24
Origine suisse alémanique	35	19	13
Origine suisse romande	17	9	4
Origine suisse italienne	3	1	3
Origine étrangère	4	8	4
Nombre de jours de travail	953	670	487
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	10	6	15
En suisse alémanique	2	0	5
En suisse romande	7	6	9
En suisse italienne	1	0	0
A l'étranger	0	0	1
Nombre de jours de travail	172	186	213

Nous constatons que le nombre total de placements a diminué par rapport à l'année passée et que nous avons deux familles neuchâteloises en moins. Les jeunes ont effectué des stages plus longs d'environ deux jours. La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Une famille a été rencontrée en 2014.

Comme ces dernières années, les stages des écoles de Suisse alémanique ont été organisés. Nous devons malheureusement constater que certains de ces séjours posent toujours problèmes car ils sont obligatoires et certains jeunes manquent réellement de motivation. Parfois, les familles ne souhaitent plus renouveler l'expérience, même avec des stagiaires volontaires.

Le questionnaire envoyé à chaque jeune nous permet d'évaluer le placement dans les familles : accueil, contacts, état des lieux, travail à effectuer, temps de travail journalier. En règle générale, les jeunes donnent une appréciation bonne à très bonne de leur expérience. Quand ce n'est pas le cas, la déception est souvent due à une mauvaise compréhension du concept Agriviva par le jeune ou par la famille d'accueil.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde rural, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

2.1.2.10 Communication de base

En 2014, quatre manifestations neuchâteloises ont repris la campagne "*Proche de vous les paysans suisses*", notamment la remise des signatures pour l'initiative de l'USP.

Char fleuri de la Fête des vendanges

L'édition 2014, "Rev'olution", était en totale adéquation avec la création du char fleuri pour la fête des vendanges. Les magnifiques dahlias de la Famille Krebs à Cornaux ont été cueillis dans de bonne condition et ont pu être installés dans les temps. Le char de la CNAV a été vivement applaudi tout le long du parcours. Nous avons pu mettre en lumière le travail des anciennes machines avec les nouvelles.

L'engagement de tous les instants des personnes à la confection du char peuvent être fiers du résultat. Avec la participation des petits comme des grands, la cohésion du monde agricole est fortement renforcée.



Nous adressons un grand merci à tou(te)s celles et ceux qui ont permis de faire de cette journée un succès pour notre agriculture et viticulture neuchâteloise. La place manque pour remercier nommément toutes les personnes, notamment les agriculteurs/trices et viticulteurs/trices, qui ont pris part de près ou de loin à cette journée.

Remise à Berne de l'initiative USP

La remise de signature de l'initiative pour la sécurité alimentaire a été faite de manière effective avec un cortège depuis la fosse aux ours à Berne jusqu'à la chancellerie fédérale. La CNAV a défilé avec un char décoré par notre secrétariat, ceci sous une jolie pluie.



Parade durant Fête la terre

La CNAV a décidé de remettre sur pied la grande parade durant le dimanche de Fête la terre, ceci compte tenu du succès de l'année 2013. Pas moins de 30 tableaux ont pu être mis en lumière et commentés sur leur utilisation. Nous avons pu observer vaches, chevaux et j'en passe qui se sont distingués en compagnie de fanfare et autres groupes musicaux. Cette parade permet de remettre l'activité agricole au centre des débats, l'espace d'un moment et de rappeler à chacun qu'il faut garantir une production alimentaire indigène afin de conserver la traçabilité dans la chaîne de production. En un mot, mangeons des produits de proximité.



Espace campagne de Modhac

Du 24 octobre au 2 novembre 2014 s'est tenue la 47ème édition de Modhac à Polyexpo. La Société d'agriculture du district de la Chaux-de-Fonds était présente avec la collaboration des Paysannes de La Chaux-de-Fonds, de la Sagne ainsi que du Syndicat laitier de La Chaux-de-Fonds. Un grand merci au comité d'organisation, aux membres des sociétés, aux artisans et sponsors pour leurs participations actives à cette opération de communication et de promotion des produits régionaux. Les visiteurs ont pu admirer une vache et son veau exposés par leur propriétaire Michel Rufer.



2.2 Secteur conseil & formation

2.2.1 Formation

2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 17 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

Statistique de fréquentation des séances de janvier et février 2015 :

Groupes	Nombre de pers. convoquées	Nombre de participants	% de participation
Bémont & La Brévine	65	32	49.2 %
Chaumont & Lignières	33	17	51.5 %
Cornaux	36	9	25.0 %
Couvet + Fleurier + Rothel + Travers	74	19	25.7 %
La Chaux-de-Fonds Nord	50	12	24.0 %
La Chaux-de-Fonds Sud	62	13	21.0 %
La Côte-aux-Fées	19	10	52.6 %
La Côtière	18	10	55.6 %
Le Cerneux-Péquignot	19	15	78.9 %
Le Crêt-du-Loclc	16	10	62.5 %
Le Locle + La Chaux-du-Milieu	43	13	30.2 %
Le Pâquier	39	26	66.7 %
Les Bayards + Les Verrières	39	18	46.2 %
Les Ponts-de-Martel	59	27	45.8 %
Littoral Ouest	72	23	31.9 %
Val-de-Ruz Est	41	14	34.1 %
Val-de-Ruz Ouest	50	20	40.0 %
Totaux	735	288	39.2 %

Années	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Nbre de séances	18	18	18	18	17
Nbre de participants	342	308	319	326	288
Taux participation	40.9 %	37.8 %	40.7 %	43.1 %	39.2 %

La participation des exploitants aux séances a légèrement diminué pour atteindre 39.2 % (43.1 % en 2014). Le programme des séances tenues en janvier permettent de réunir un grand nombre d'agriculteurs. Les sujets traités étaient :

Gestion d'entreprise PA 2014-2017 (Base, échéancier de l'année 2015, règles PER, production de lait et de viande à base d'herbage, Hoduflu, réseaux et projets paysages, travail du sol).

Production végétale (fumure soufrée des prairies, rénovation de prairie, analyse de fourrage 2014, optimisation séchage en grange).

Production animale (Omega 3 dans les produits, stratégie pour une autonomie en alimentation, affouragement en sel minéraux, règles sur le transport des animaux).

Thèmes particuliers (Qualité du produit : accompagnement du produit jusqu'au consommateur, divers).

2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue pour la 8^{ème} année consécutive avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRI (JU/JB).

Il faut relever la bonne participation des agriculteurs neuchâtelois aux cours de l'hiver 2014/15. Ce résultat provient de cours orientés selon les besoins des praticiens et d'une relance ciblée faite par le secteur.

Thématiques des cours de l'hiver 2014/15 :

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes)	
			Agr. NE	Total
NE-401	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Audrey Hediger	18	100
NE-402	Phytothérapie : Utilisation en élevage	Audrey Hediger	8	15
NE-403	Adaptation de la ration	Audrey Hediger	5	5
NE-405	Informatique	Cyril Perrenoud	37	37
NE-406	Se reconvertir à l'agriculture biologique	Pascal Olivier	8	55
NE-407	Journée technique bio	En collaboration avec FiBL	5	57
NE-408	Amélioration des performances des séchoirs en grange	Aloïs Cachelin	15	120
NE-411	Machines sûres, utilisation correcte	En collaboration avec Prométerre	5	-
NE-413	Tailler et ébourgeonner la vigne selon la méthode Simonit & Sirch	En collaboration avec Prométerre	7	-
NE-415	Les maladies du bois : technique permettant de limiter leur impact	En collaboration avec Prométerre	2	-
NE-419	Manger terroir	En collaboration avec la FRI	1	-
NE-421	Equiper un local de vente	En collaboration avec la FRI	1	-
Total			112	389

2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques destinées aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

- Production animale Audrey Hediger
- Agriculture biologique Pascal Olivier
- Gestion Jonathan Amstutz
- Groupe nature et agriculture de montagne Audrey Hediger
- Diversification Madeleine Murenzi
- Constructions rurales Aloïs Cachelin
- Association pour le développement des cultures fourragères Cyril Perrenoud

2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'école des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2014 a été similaire à l'année 2013 puisqu'il y a eu deux classes en 3^{ème} année ce qui a occasionné une charge de travail supplémentaire pour la CNAV.

Résumé des matières enseignées et dotation horaire :

Qui	Matière	Périodes dispensées	Classe
Pascal Olivier	Environnement de travail	24	Agri 3
	Production végétale	16	Agri 3
	Production végétale	9	Agri 2
	Production végétale	9	Agri 1
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	132	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
Gilles Aeschlimann	Production animale	126	Agri 3
	Production animale	100	Agri 2
	Production animale	100	Agri 1
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Cyril Perrenoud	Production végétale	42	Agri 3
	Production végétale	83	Agri 2
	Production végétale	93	Agri 1
	Mécanisation	114	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Melinda Benoit	Production végétale	40	Agri 3
Jo-Anne Perret	Production végétale	40	Agri 3

Yann Huguelit	Environnement de travail	28	Agri 3
Aloïs Cachelin	Mécanisation	200	Agri 3
	Environnement de travail	40	Agri 3
	Mécanisation	26	Agri 1
Audrey Hediger	Production animale	225	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Total		1'647	

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe un domaine à options en 3^{ème} année. Cette branche est composée de 3 cours d'une semaine, à savoir : "Bûcheronnage", "Gestion transfrontalière" et "Projets novateurs". Les collaborateurs de la CNAV sont chargés d'organiser les cours "Gestion transfrontalière" (visites d'exploitations en France voisine) et "Projets novateurs" (visites d'exploitations suisses qui font preuve d'un dynamisme particulier). Les deux cours sont conclus par une présentation orale publique, ce qui permet aux apprentis d'acquérir des compétences en expression orale, notamment pour promouvoir la profession.

En plus, une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de deuxième année, à savoir deux examens pratiques de production animale et mécanisation, ceci sur l'exploitation agricole de formation. Au total, pas moins de 230 heures ont été investies pour les examens partiels et de CFC dans le cadre de cette année 2014.

Une année sur deux a lieu l'enseignement du brevet et de la maîtrise d'agriculteur. M. Gilles Aeschlimann et M. Cyril Perrenoud ont fonctionné comme responsables de 2 modules chacun à savoir "Engraissement de viande bovine extensive" et "Engraissement de viande bovine intensive" et respectivement "Production fourragère" et "Conservation des fourrages". A noter que M. Huguelit a dispensé l'Économie nationale à la maîtrise, ceci en collaboration avec M. Girardin.

M. Gilles Aeschlimann fonctionne au sein de la commission romande de maîtrise depuis septembre 2006. En résumé, cette commission définit l'offre de modules de formation au niveau du brevet et de la maîtrise agricole. Elle applique les règlements et les coordonne avec la Suisse allemande. Tous les membres de cette commission sont experts lors des examens finaux de maîtrise.

Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir 8 jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, ceci en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (4 jours en 1ère année et 4 jours en 2ème année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Date	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
Heinz Baur Aloïs Cachelin	Sécurité sur l'exploitation	13 mars 2014	1ère	17
Luc Balmer Aloïs Cachelin	La manutention	1 ^{er} avril 2014	2ème	10

Fabrice Bonjour Michel Etter Cyril Perrenoud	Réglage des machines de grandes cultures	28 octobre 2014	2ème	10
Gilles Aeschlimann	Trafic des animaux	22 juin 2014	2ème	10
Frédéric Matile Marc Frutschi Cyril Perrenoud	Réglage des machines de fenaison	29 et 30 septembre 2014	1ère	17
Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Cyril Perrenoud	Pulvérisateur	23 octobre 2014	2ème	10
Patric Santschi Marc Frutschi Gilles Aeschlimann	Hygiène et assurance qualité	11 février 2014	1ère	17

2.2.2 Gestion

Au cours de l'année 2014, "l'équipe gestion" a subi de profondes modifications de son effectif. On notera les départs de M. Patrick Vaudroz à l'Office de l'équipement agricole, de M. Philippe Jacot au Service de la faune, forêt et nature (SFFN) et la sortie de M. Gilles Aeschlimann qui, suite à la reprise de la gérance de l'ANAPI, ne se consacre plus aux activités de gestion. L'équipe est donc toujours composée de MM. Aloïs Cachelin, Jonathan Amstutz, Yann Huguelit et Cyril Perrenoud. Les trois partants sont partiellement remplacés par Mme Audrey Hediger qui a été formée pour la réalisation des budgets d'exploitation et des expertises de valeur de rendement. Tous les conseillers se consacrent à leurs activités de gestion à des taux d'engagements différents. Ces conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de personnes privées.

Après une augmentation continue des demandes traitées depuis 2010, l'ensemble des dossiers traités s'est stabilisé en 2014. (index 2014 : + 0.4 % / 2010-2014 : + 47 %). La forte augmentation du nombre d'expertises de valeurs de rendement constatée en 2012 s'est reproduite en 2014 (+ 19). Celles-ci et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls trois quarts du nombre de dossiers traités.

En 2014, on constate la réduction de plus de 50 % des demandes à l'aide Suisse aux Montagnards effectuées par nos services. Cette diminution s'explique par le traitement de plus de 30 demandes relatives aux dégâts occasionnés par les campagnols en 2013, demande auxquelles nous n'avons pas eu à faire face en 2014.

Cependant à la vue de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture/viticulture neuchâteloise est en continuelle mutation. Cette forte demande pour nos prestations s'explique aussi par la nouvelle politique agricole 2014-17 ainsi que l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013 des nouvelles normes de détention du bétail. On constate que ces changements aux niveaux des conditions cadres occasionnent des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Prestations	2010	2011	2012	2013	2014
Budgets d'exploitation	77	77	88	88	95
Variante de budgets	128	133	131	123	117
Reprises d'exploitation	11	17	17	12	16
Valeurs de rendement	33	52	74	75	94
Contrats d'association	5	7	6	10	4
Contrats association père-fils	3	4	/	2	4
Contrat de communauté (partielle et complète)	11	10	8	13	8
Calculs valeur parc machines	4	5	2	7	5
Demandes Aide suisse aux montagnards	11	14	10	43	18
Etude d'impact					3
Notice d'impact					1
Divers	19	7	10	4	7
Total dossiers	174	193	215	254	255

NB : Si le tableau récapitulatif mentionne 255 dossiers différents (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation se compose la plupart du temps de plusieurs dossiers, à l'exemple d'une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

Les investissements étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, nécessitent des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent la rédaction de documents tels que des notices d'impact et des études d'impact.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficiles à financer, d'où les recours toujours plus fréquents à des moyens de financement extraordinaires tel que l'aide Suisse aux Montagnards.

Conseil technique construction

Les projets de constructions agricoles deviennent de plus en plus grands et complexes. Durant l'année 2014, la CNAV a soutenu plusieurs exploitants dans leurs projets, que ça soit dans les démarches administratives, ou dans la défense des dossiers en cas d'opposition par exemple.

Récupération de chaleur en sous-toiture

La récupération de chaleur en sous-toiture permet d'augmenter considérablement les performances des installations de séchage en grange, ce qui aboutit à une économie d'énergie et plus-value au niveau de la qualité du fourrage.

En 2014, les calculs nécessaires au bon dimensionnement d'une installation de récupération de chaleur sous une installation photovoltaïque existante ont été réalisés par la CNAV. Les premiers résultats sont satisfaisants.

2.2.3 Production biologique

L'année 2014 poursuit sur la lancée de 2013 avec 7 nouvelles reconversions dont 6 avec droit aux paiements directs. Cinq d'entre-elles sont en bovins lait ou viande, ce à quoi il faut ajouter une exploitation viticole. Le tableau ne serait pas complet sans le passage à la production bio et même bio-dynamique d'un grand domaine viticole réputé. A noter au niveau vigne que plusieurs encavages neuchâtelois travaillent de plus en plus en bio voire en bio-dynamie sans aller, pour l'instant du moins, jusqu'à la certification.

Au niveau de l'association Bio Neuchâtel et grâce au soutien du canton et de l'OFAG, plusieurs marchés et foires ont pu être organisés en 2014, soit principalement le Village bio lors de Fête la Terre à Cernier en août et le Marché de Pierre-à-Bot à Neuchâtel à la fin du mois de novembre.

Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre d'exploitations agricoles	36	37	40	44	51	57	62
Nbre d'exploitations viticoles	4	4	4	4	4	5	6

2.2.4 Production végétale et écologie

2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous offrons les prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de respecter les conditions PER. La période de remplissage des dossiers PER va de fin février à mi-mai.

Prestations	2006	2008	2012	2013	2014
Dossiers PER	490	480	476	462	476
Recensement structures	105	120	206	196	345
Plans de fumure	26	12	14	30	29
Analyses de sol	283	291	309	232	293
Contrôles pulvérisateurs	42	44	46	46	32

Le nombre de dossiers traités par la CNAV se maintient avec environ 500 dossiers PER et 345 dossiers de recensement des structures. La CNAV traite plus du 60 % de tous les dossiers PER.

29 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2014. L'augmentation de cette prestation, par rapport aux années précédentes, est due à une augmentation des repreneurs des engrais de recyclage de l'entreprise Frigemo à Cressier et à la reprise des digestats des installations de Biogaz.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2014, 293 échantillons ont été récoltés, acheminés à Changins et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 32 machines ont été contrôlées en 2013. 23 machines, soit le 72 % ont obtenu directement la vignette. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, en l'occurrence M. Patrick Zbinden, avec le matériel de l'Institut agricole de Grangeneuve.

2.2.4.2 Essais

La mise en place d'essais demande du temps et de la disponibilité de la part des agriculteurs sollicités. Par contre, ils sont importants pour l'établissement de références régionales. En 2014, l'essai variétal maïs ensilage au Val-de-Ruz a été effectué en collaboration avec la maison UFA qui assure la grande partie du travail lié à la mise en place, au suivi, à la récolte et à la mise en valeur.

Un essai de betteraves sucrières a été mis en place en 2014 pour obtenir des premières données concernant la culture dans le Val-de-Ruz. Deux parcelles d'essai ont pu mettre en avant la bonne teneur en sucre et le bon rendement possible dans la région. La grande problématique à ce sujet est l'obtention de quantité par les sucreries et le transport des betteraves jusqu'à Aarberg. Cet essai prometteur a été mis en place grâce à la motivation et à l'implication de deux agriculteurs, Messieurs Daniel Gross et Johnny Ruchti.

2.2.4.3 Projet CyclammonNE

En collaboration avec les agriculteurs neuchâtelois, nous avons décidé de lancer un projet selon les art. 77 a et b de la Loi sur l'agriculture (Programme utilisation durable des ressources naturelles) pour réduire les émissions par une amélioration de l'efficacité de l'azote en agriculture. Le groupe de travail "*Augmenter l'efficacité de l'azote en agriculture en diminuant les émissions d'ammoniacque d'origine agricole, CyclammonNE*" a commencé son action en novembre 2009.

Durant les 6 ans du projet (2011 à 2016), des mesures seront prises dans le secteur agricole (par ex. achat de pendillards) pour permettre de diminuer les émissions d'ammoniacque de 70.2 t NH₃-N. En comparaison avec la situation initiale, les émissions d'origine agricole seront ainsi réduites de 9 % à la fin du projet, pratiquement de 777.5 t à 707.3 t.

L'azote supplémentaire est disponible pour les cultures et induit des rendements plus élevés ou, en cas de remplacement d'engrais minéraux, des rendements au moins constants. L'azote sera en conséquence utilisé de manière plus efficace.

Composition du groupe de travail

Membres	Organes représentés
Cyril Perrenoud	CNAV, Chef du groupe de travail
Jonathan Amstutz	CNAV
Patrick Vaudroz	Service de l'agriculture (SAGR)
Denis Jeanrenaud	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), responsable de la protection de l'air
Jérôme Humbert-Droz	Agriculteur
Claude Fallet	Agriculteur
Luc Balmer	Agriculteur

Le groupe de travail s'est réuni une seule fois en 2014, afin d'examiner et de traiter les différentes questions relatives au projet.

En 2013, la mesure pendillard a été remise en question suite à l'introduction de la nouvelle politique agricole puisque cette dernière propose une prime à la surface fertilisée et que le projet CyclammonNE propose une aide à l'investissement. Selon l'ordonnance, les projets en cours comme CyclammonNE doivent aller jusqu'à leur terme, mais étant donné que le projet est moins avantageux pour les agriculteurs que le montant proposé dans l'ordonnance, l'OFAG a accepté de mettre un terme à la mesure pendillard. Ainsi, en 2014, tous les agriculteurs du canton de Neuchâtel peuvent recevoir la prime par le biais de paiements directs.

En 2014, le projet a octroyé une aide à l'investissement pour 2 couvertures de fosses.

2.2.4.4 Ordonnance qualité écologique (OQE)

L'évolution en chiffres :

Prestations	2005	2007	2009	2012	2014
OQE qualité (cumul)	293 ha	300 ha	740 ha	1'400 ha	1'896 ha
OQE réseaux (cumul)	170 ha	300 ha	382 ha	1'080 ha	2'323 ha*

* Surface en bénéfice des contributions en 2014

L'ordonnance sur la qualité écologique qui comprend le volet qualité et le volet réseau ne cesse de prendre de l'importance pour les agriculteurs de notre canton qui sont de plus en plus nombreux à inscrire des surfaces ou à participer à un réseau écologique. Le secteur Conseil & formation de la CNAV participe activement au développement de l'OQE, que ce soit pour les expertises et la coordination du volet qualité ou pour le conseil des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des réseaux.

Volet qualité

L'année 2014 a vu une nouvelle progression des inscriptions pour la qualité écologique, avec 160 nouvelles parcelles, que ce soit en prairies, en pâturages, pour les vergers, les haies ou encore la vigne. 190 expertises ont également été réalisées pour des renouvellements de contrats.

Volet réseau

Quatre nouveaux réseaux ont été lancés en 2014, pour une mise en place effective en 2015. Il s'agit des réseaux de Entre-2-Lacs, Littoral Ouest, La Sagne & Les Ponts et Le Locle-Les Brenets. Ces quatre réseaux concernent près de 221 agriculteurs. Cela représente un grand travail organisationnel et associatif durant la première partie de l'année, puis un grand nombre de visites terrain, en accompagnement du bureau de biologie en charge du dossier. Au total, 18 réseaux écologiques étaient en place ou lancés à fin 2014, pour 2015. Ils concernent 683 exploitations et 3'487 ha de SPB.

Ecoréseau	Année début	NB d'exploitations	Ha de SPB
Val-de-Ruz	2001	79	231
Les Joûmes	2005	5	56
La Brévine	2007	15	69
Enges-Lignières	2009	26	95
Les Recrettes	2010	2	16
La Côte-aux-Fées	2010	7	34
Le Pâquier	2011	16	56
Chaumont	2012	9	123
Les Verrières-Bayards	2012	33	266
Creux-du-Van	2012	22	137
Vallée de La Brévine	2014	62	413
La Chaux-de-Fonds	2014	65	348
Val-de-Travers	2014	37	189
Montagne-de-Travers	2014	30	126
La Béroche	2014	54	164
Entre-2-Lacs	2015	49	231
Littoral ouest	2015	69	320
La Sagne & Les Ponts	2015	74	470
Le Locle-Les Brenets	2015	29	143
Totaux		683	3'487*

* Total des surfaces au bénéfice des contributions dès 2014.

Prairies maigres

Le secteur conseil & formation s'occupe des contrats LPN (loi sur la protection de la nature) pour la section nature du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN). L'objectif de ces contrats est de conserver les prairies maigres intéressantes. Il s'agit généralement de petites surfaces. Actuellement, quelque 200 parcelles représentant 110 ha font l'objet d'un contrat. Le nombre de ces parcelles a tendance à diminuer légèrement d'année en année, avec la mise en place des réseaux écologiques, suite à l'abandon de surfaces, lors de la construction ou lors de changement d'exploitant.

Outre les contrats LPN, la CNAV est mandatée par le Service de l'agriculture pour le suivi annuel des jachères.

2.2.4.5 Plans de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI)

En 2014, aucun nouveau plan de gestion intégrée n'a été démarré. Plusieurs autres arrivent en fin de réalisation mais ne se sont pas terminés durant l'année 2014. Le secteur Conseil & Formation de la CNAV est mandaté pour la partie agronomique et la coordination.

2.2.4.6 Gestion des estivages

Les cantons doivent désormais fixer les quantités d'engrais, délimiter des surfaces fertilisables et délivrer des autorisations de fumure sur les pâturages d'estivage (Ordonnance sur les contributions d'estivage).

Le secteur Conseil & Formation a été mandaté par le Service de l'Agriculture pour réaliser ces expertises. Au total 59 estivages ont été expertisés durant l'année 2014. Au cours des prochaines années, le solde des estivages, soit une cinquantaine, sera également expertisé.

2.2.5 Production animale

L'activité de suivis de troupeau s'est arrêtée au sein du secteur production animale suite à l'arrêt de l'activité de vulgarisateur de M. Gilles Aeschlimann. De plus, le secteur privé de l'alimentation animale est déjà bien implanté et bénéficie d'arguments commerciaux de poids. Il est également nécessaire d'avoir du temps à disposition pour développer cette activité. Ce facteur manque actuellement au sein du secteur production animale.

Plan d'alimentation et GTL	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre d'exploitations	4	4	4	4	3	2	0

Nous sommes amenés à estimer la valeur d'animaux foudroyés ou accidentés pour le compte d'assurances. En 2014, nous avons effectué 3 expertises. De plus, 2 accompagnements pour la BDTA ont été réalisés pour les agriculteurs neuchâtelois.

Nous sommes régulièrement sollicités pour diverses demandes d'agriculteurs, comme par exemple des contrats d'élevage, des questions concernant les vaches allaitantes, etc. Nous rédigeons également quelques articles techniques pour le journal "Agri".

2.2.6 Économie familiale et diversification

2.2.6.1 Cours de formation continue 2014/15, groupes de paysannes UPN

Un programme avec 5 nouveaux cours de formation continue a pu être proposé aux membres de l'UPN. Nous avons continué la collaboration avec Mme Anne-Marie Parel pour les cours cuisine/mise en valeur des produits et Karine Calame pour deux cours de jardinage.

Enseignant(e)s	Nbre cours	Thèmes	Fréquentation (personnes)
Anne-Marie Parel	2	Les poireaux	25
Anne-Marie Parel	1	Les Pop cakes / gâteaux sucettes	10
Madeleine Murenzi	1	Les strudels	16
Karine Calame	1	Herbes condimentaires et aromatiques	14
Karine Calame	1	Cultures en fonction de la lune	16
Madeleine Murenzi	4	Messieurs aux fourneaux	28

Le cours de jardinage "Herbes condimentaires et aromatiques" a été donné conjointement entre Mme Karine Calame qui a enseigné la partie théorique et Mme Madeleine Murenzi qui a mis en valeur différentes herbes aromatiques en les cuisinant.

Sur demande, les 4 cours de cuisine "Messieurs aux fourneaux" ont été réservés aux membres de la jeunesse rurale et ne font pas partie des statistiques ci-dessous.

Sur l'ensemble des 12 sessions du programme proposé, 6 cours ont dû être annulés par manque de participantes. De ce fait, le nombre de cours et de participantes a nettement reculé.

Nous remercions Mmes Parel et Calame pour leurs collaborations qui nous permettent de proposer des thèmes de cours intéressants.

Prestations	Hiver 2010/11	Hiver 2011/12	Hiver 2012/13	Hiver 2013/14	Hiver 2014/15
Cours UPN	8	15	17	16	6
Nbre participantes	108	193	241	204	81
Nbre participantes par cours	13.5	12.8	14.2	12.75	13.5

Projet Farah (Femmes en Agriculture Responsables et Autonomes en complémentarité avec les Hommes)

Nous collaborons, en tant que membre du groupe de pilotage et avec quelques paysannes, au bon déroulement de ce projet transfrontalier (arc jurassien franco-suisse) sous l'égide d'AGRIDEA. Nous avons été mis régulièrement au courant sur l'avancement des différentes actions concrètes, soit du côté France comme du côté Suisse. Madame Murenzi a participé à l'élaboration d'une check-list intitulée : "Paysannes, questionnez-vous et parlez-en". Ce document aide à répondre aux différentes questions sur les statuts juridiques sur l'exploitation, les finances, la formation, les assurances et prévoyance, en fonction de la situation familiale.

Ce projet s'est terminé le 20 mars 2015 avec une journée de clôture à Yverdon. Les paysannes impliquées dans ce projet ont montré aux 120 participants/es, d'une façon ludique, les différentes activités menées en France et en Suisse.

2.2.6.2 Diversification

Tourisme rural - NTV

Après la mise sur pied de la nouvelle association suisse du tourisme, "Agritourisme.ch", les associations des prestataires "Aventure sur la paille", "Tourisme rural" et "Vacances à la ferme" ont été dissoutes au printemps 2014. Un nouveau et unique catalogue avec les hébergements de vacances est sorti.

L'association neuchâteloise NTV (Neuchâtel tourisme vert) continue à fédérer ses membres. Les discussions et réflexions durant l'année passée ont été orientées vers les nouvelles lois sur la police du commerce et sur les établissements publics, ainsi que le projet de règlement d'exécution de la nouvelle loi sur le tourisme.

Dans ce cadre-là, nous gardons notre mandat de conseil auprès des familles agricoles qui souhaitent se lancer dans un projet d'accueil. Madeleine Murenzi a pu conseiller 1 famille sur les différentes possibilités d'accueil, la législation en la matière, les conditions à remplir, les réseaux touristiques et les cours de formation. Il nous tient particulièrement à cœur que nos prestataires pratiquent un accueil de qualité afin de donner une bonne image de notre région.

Aventure sur la paille

La saison "Aventure sur la paille" s'étend de mai à octobre. Nous comptons 5 prestataires dans le canton.

Comme l'association suisse "Aventure sur la paille" a été dissoute officiellement, nous ne possédons plus de statistiques quant aux nombres de nuitées pour les prestataires neuchâtelois et nous n'organisons plus de rencontres cantonales. Certains de nos prestataires ont rejoint l'association "Agritourisme.ch".

Nous restons toutefois actifs dans le cas où un nouveau prestataire souhaite proposer cette forme d'hébergement, afin de le conseiller comme il se doit, en fonction des exigences de la nouvelle association suisse.

École à la ferme

90 classes (1'567 élèves) de toutes les régions du canton de Neuchâtel et des régions environnantes ont pu vivre un moment inoubliable dans le cadre de l'accueil des classes "Ecole à la ferme" auprès d'un des 7 prestataires neuchâtelois. Il s'agit des exploitations d'accueils suivantes :

- ABCO – Au Vallon, Lignièrès
- Beck Isabelle et François, Travers
- Haussener Virginie et Claude-Alain, Fontaines
- Hirschi Monika et Jean-Philippe, Le Locle
- Robert Anouk et Claude-Eric, Brot-Plamboz
- Schafroth Monique et Charles-Albert, La Chaux-de-Fonds
- Sterchi Margrit, Naomie et Pascal, La Chaux-de-Fonds

Le nombre de classes accueillies a légèrement augmenté auprès des mêmes prestataires qui ont donné un enseignement vivant, pratique et enrichissant.

La plus grande partie des visites s'organise durant les mois de mai, juin et septembre.

École à la ferme	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de classes neuchâtelaises	91	86	99	93	83	85	90
Nbre de prestataires neuchâtelois	7	7	6	6	6	7	7

Les prestataires, tous membres de l'association romande "Ecole à la ferme", participent régulièrement aux rencontres cantonales, aux cours de formation continue et à différentes manifestations qui sont organisées au niveau cantonal ou romand. Vers la fin de l'année, tous les prestataires étaient impliqués dans les préparatifs pour l'évènement national et cantonal 2015 (nous y reviendrons lors du prochain rapport d'activité).

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'initier les étudiants en 2ème année de la Haute École Pédagogique ainsi que les futurs éducateurs/trices à l'activité "l'Ecole à la Ferme" dans une exploitation.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leurs engagements. La majeure partie du financement est assurée par le Service de l'Agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leurs soutiens.

Le Forum national "L'Ecole à la Ferme" (dont Mme Madeleine Murenzi est la présidente) est un projet intégrant de la campagne d'images de l'agriculture suisse "Proches de vous". Il coordonne les différentes actions de promotion et de formation et édite de nombreux documents pédagogiques qui sont utilisés et appréciés par les prestataires et les enseignants.

Brunch à la ferme du 1^{er} août 2014

Le Brunch à la ferme du 1^{er} août 2014 fut encore un succès pour cette année 2014 accompagné toute la journée de la magnifique météo.

6 exploitations neuchâtelaises ont accueilli 1'927 convives qui ont pu s'éveiller les papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de tresses, pains, fromages, saucisses et autres produits maison ou de la région ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont apprécié le calme de la campagne, la découverte du monde agricole et l'ambiance champêtre. Les enfants sont bien occupés, ils peuvent caresser les animaux et s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les 6 exploitations ayant participé au Brunch 2014 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten, Cuche & Grau, Villiers, 390 personnes.
- Famille Robert, Ferme des Tourbières, Brot-Plamboz, env. 730 personnes
- Famille Bignens, O'Paradis des Poules, Gorgier, 225 personnes
- Famille Quiquerez, Domaine du Bel-Air, Le Landeron, 200 personnes.
- Famille Fabien Pétremand et Christine Bezençon, La Côte-aux-Fées, 82 personnes
- Famille Hadorn, Le Pâquier, 300 personnes

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes, ayant participé à cet évènement national, pour leurs engagements et leurs réussites.

Mme Justine Debély participe à la réunion annuelle organisée par l'USP qui coordonne cette manifestation.

Vente directe

En collaboration avec les autres cantons romands, différents cours de formation continue ont été proposés aux prestataires de vente directe sur les thèmes suivants :

- Manger terroir
- Vente directe de viande
- Equiper un local de vente

Ces cours ont été animés par des experts/es en vente directe et sont un excellent moyen de connaître d'autres prestataires, de se familiariser avec des bases de la vente, des exigences légales, de la mise en valeur des produits et d'avoir une attitude positive envers le consommateur.

Un nouveau groupe "apéro-service" a été créé par des paysannes afin de promouvoir les produits du terroir lors de manifestations et événements surtout dans la région du Val-de-Ruz.

L'autre groupe "apéro-service" de la vallée de la Brévine continue à préparer des apéros paysannes avec grand succès, et ceci depuis de nombreuses années.

2.3 Secteur Assurances Fondation Agrisano

Suite à la restructuration des différentes entités d'Agrisano, la Fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les Fonds suivants :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

La Fondation Agrisano collabore étroitement avec Agrisano Prevos et Agrisano Pencas dans le cadre de l'assurance globale.

2.3.1 Agrisano Prevos

La filiale Agrisano Prevos est responsable pour toutes les couvertures dans le cadre du 2^{ème} pilier pour les agriculteurs indépendants, et les couvertures dans le 3^{ème} pilier entrent dans les tâches de la Fondation Agrisano. Elle collabore avec Swiss Life pour les couvertures en assurances risques professionnelles et épargne.

Les conseils de portefeuille d'assurance d'une exploitation agricole ou viticole sont nécessaires et utiles pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation et des employés et émet des recommandations d'optimisation.

Le nombre de conseils donnés en 2014 a légèrement diminué, ce qui est lié au fait que Madame Murenzi a assumé seule ces conseils.

Ce qui est réjouissant, c'est l'augmentation du nombre de personnes assurées avec un contrat du 2^{ème} ou 3^{ème} pilier.

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de conseils	52	52	61	28	24
Nbre d'assurés	254	283	298	309	319

Assurance "*emmental*"

Depuis le 1^{er} janvier 2014, notre agence régionale Agrisano est devenue également une agence régionale de l'assurance "*emmental*". Cette collaboration nous permet de conseiller et d'offrir les couvertures pour les "choses": inventaire agricole et ménage, machines, véhicules, etc. et de couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur lors d'un conseil portefeuille assurance qui connaît le milieu agricole avec leurs besoins spécifiques.

2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La Caisse-maladie Agrisano SA est responsable pour l'exploitation des activités dans le cadre de la LAMal et de la LAA, tandis que les Assurances Agrisano SA couvrent les activités d'assurances complémentaires et spécifiques à l'agriculture.

Mme Murenzi, responsable du secteur assurances au sein de la CNAV, fait partie du Conseil de Fondation et du Conseil d'administration du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés :

Types d'assurances	2011	2012	2013	2014	2015 <i>provisoire</i>	Évolution annuelle
Base LAMal	2'405	1'834	1'560	1'459	1'326	- 9.1 %
Modèle médecin famille	1'215*	1'128*	1'066*	1'047	978*	- 6.6 %
Complém. Agri-Spécial	1'507	1'408	1'385	1'347	1'326	- 2.1 %
Indemnités journalières	637	640	657	650	652	+ 0.03 %

* Compris dans la Base LAMal

Nous avons enregistré une diminution de nos assurés de 9.1 % entre 2014 et 2015. Ceci était presque inévitable avec une augmentation de 6% des primes. Pour la prime de base, Agrisano se trouve parmi les caisses les plus chères ; par contre, les primes avec le modèle médecin de famille sont dans la moyenne cantonale.

Un grand nombre d'assurés, qui ont quitté notre caisse, sont issus du public non-agricole, car le seuil des subsides cantonaux octroyés dépassait le montant des primes.

Le pourcentage des assurés qui ont choisi le modèle "médecin de famille" pour l'assurance de base en 2014 a augmenté de 68% à 73% en 2015. Grâce à un rabais extraordinaire de 20 % (8 % dans les autres cantons) pour nos agriculteurs qui ont choisi ce modèle, nous avons pu éviter des départs des assurés issus du milieu agricole et viticole.

Un rabais de 50 % sur la prime de l'assurance dentaire a pu être maintenu.

Les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, indemnités journalières – n'ont pas été augmentées et sont très concurrentielles par rapport à d'autres compagnies d'assurances. C'est certainement lié aux coûts raisonnables qu'engendre cette clientèle qui se compose uniquement de familles agricoles et viticoles. De ce fait, le nombre d'assurés reste stable.

La gestion des assurés des cantons de GE et VD a pris de nouveau une grande partie de notre temps. La forte augmentation des primes a provoqué le départ de plus de la moitié des assurés genevois (de 543 assurés en 2014 à 225 assurés en 2015). La diminution des assurés vaudois était un peu plus modérée; de 420 à 346. La clientèle dans ces deux cantons est composée d'une grande partie du public non-agricole.

2.3.3 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Depuis l'introduction de cette assurance en 2008, le montant de la prime est resté inchangé à fr. 6.90 par mois par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés reste stable.

Statistique du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution annuelle	2015 <i>provisoire</i>
Nbre d'assurés adultes	566	584	589	587	582	591	+ 1.02 %	597
Nbre dossiers ouverts	20	17	22	17	21	21		

Disposer d'une telle assurance qui couvre les 3 domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées, s'avère de plus en plus utile.

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les 15 jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétence. En 2014, en plus des conseils téléphoniques, 21 dossiers juridiques ont été ouverts portant sur les sujets suivants :

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Circulation routière	1	1	1	2	3
Aménagement du territoire	1	2	3	0	3
Bail à ferme et bail à loyer	4	3	1	3	2
Différents contrats	4	3	3	6	8
Droit administratif	2	5	2	2	1
Assurances	2	3	3	2	0
Réclamations	0	1	0	2	1
Droit foncier rural	0	0	0	0	0
Droit de succession	2	1	0	1	0
Droit pénal	0	0	1	2	1
Droit réel	1	3	3	0	2
Droit de la famille	0	0	0	1	0
Dossiers ouverts durant l'année	17	22	17	21	21

2.3.4 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMAL obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	217	226	238	249	245	221	- 10 %
Masse salariale assurée en mio (provisoire en 2012)	20.42	23.15	25.35	23.50	24.50	23.55	- 3.87 %

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En début d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un relevé des salaires ainsi que les tarifs d'assurance et salaire pour l'année en cours.

Le salaire minimum 2014 pour les employés agricoles sans formation est de Fr. 3'200.- et reste inchangé pour 2015. Le canton de Neuchâtel se base sur la fiche des salaires indicatifs dans l'agriculture établie par l'USP, ABLA et USPF (Union Suisse des Paysannes et Femmes rurales).

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance comme par exemple la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement ont également été établis.

Dans le but de prévenir et diminuer les accidents dans le milieu agricole, la solution de la branche Agri-TOP, découlant de la convention signée entre AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture), permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la Loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6'508).

2.3.5 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une petite liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de Fr. 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de Fr. 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient en fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivants :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail.
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur.
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV.

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de fr. 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'État de Neuchâtel.

Prestations	2010	2011	2012	2013	2014
Cas de dépannage via Prométerre	1	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	13	8	5	5	4
Soutien total étatique en fr.	6'000.-	3'000.-	6'000.-	6'000.-	6'000.-
Cas soutenus par Agrisano	13	6	5	5	4
Soutien total Agrisano en fr.	5'205.-	4'020.-	4'500.-	4'020.-	3'600.-

3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2014

3.1 Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

Structures d'exploitations

	2000	2005	2013	2014
Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	768	742
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	717	697
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	51	55
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	58	56
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	5	6
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	54	57
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	27	25
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	40.4	43.4
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	47	47
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	92	90
Nbre total de vigneron	508	448	362	350
Nbre d'encavages	88	79	72	68
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	35	43
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	8	22

Main d'œuvre

	2000	2005	2013	2014
Main d'œuvre familiale à temps complet <i>Chiffre peu fiable en 2000</i>	1'099	1'317	1'167	1'152
Main d'œuvre familiale à temps partiel <i>Chiffre peu fiable en 2000</i>	608	758	766	796
Main d'œuvre non-familiale à temps complet suisse	107	69	105	171
Main d'œuvre non-familiale à temps complet étrangère	113	87	120	102
Main d'œuvre non-familiale à temps partiel suisse et étrangère	142	133	140	145
Unités de travail annuel (UTA), total	2'566	2'317	2'359	2'238
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'443	1'439
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	9	20
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	11	21
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	33	28
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	13	6
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	2	4
Nombre total d'apprenants	75	74	68	79

Structures laitières (année laitière)

	2000/01	2005/06	2013	2014
Nombre de producteurs de lait	717	606	439	418
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	87'321	89'588
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	198'908	214'325

Surfaces globales (en ha)

	2000	2005	2013	2014
Terres ouvertes	5'197	4'609	4'008	3'997
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	16'698	17'096
Pâturages attenants	10'367	10'419	9'157	9'053
Surface herbagère totale	27'702	28'176	25'855	26'149
SAU totale	33'644	33'497	30'433	30'146

Grandes cultures (en ha)

	2000	2005	2013	2014
Orge d'automne	812	676	479	515
Triticale	577	669	437	338
Blé d'automne	1'296	1089	1'132	1'160
Blé fourrager	n.d.	140	158	117
Maïs ensilage	629	645	689	708
Betteraves fourragères	46	33	19	19
Betteraves sucrières	33	42	33	43
Pommes de terre	97	60	54	55
Colza alimentaire	176	310	411	467
Colza matières premières renouvelables	16	28	8	5
Soja	28	19	19	23
Tournesol	66	69	58	48
Pois protéagineux	72	70	70	52
Jachères florales	30	38	24	25
Jachères tournantes	27	20	3	3

Surfaces herbagères (en ha)

	2000	2005	2013	2014
Prairies artificielles	2'994	3'702	3'434	3'340
Prairie permanentes	12'476	12'386	11'591	11'936
Pâturages	n.d.	n.d.	5'094	4'660
Prairies extensives	594	850	1'084	1'209
Prairies peu intensives	1'145	721	429	409
Pâturages extensifs	779	882	1'006	1'221
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'056	3'172

Cultures spéciales (en ha)

	2000	2005	2013	2014
Vigne	604	599	599	600
Chasselas	292	229	182	177
Pinot noir	263	293	318	322
Spécialités et autres	49	77	99	101

Cultures spéciales (en ha)

	2000	2005	2013	2014
Culture pommes intensive	23	15	3.4	3.6
Culture poires intensive	2.2	2.1	0.3	0.3
Fruits à noyaux intensifs	9.5	9.6	3.3	4.3
Matières premières renouvelables	6.4	6.4	5.8	7.3
Pépinières	7.2	9.4	5.0	3.7
Cultures sous abri totales	6.7	2.1	0.5	3.7

Hors SAU (en ha)

	2000	2005	2013	2014
Forêts	2'226	2'388	2'059	2'059
<i>Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs</i>				
Pâturages d'estivage	5'465	4'380	3'948	3'972

Animaux (en têtes)*Détenus par des exploitations agricoles*

	2000	2005	2013	2014
Vaches laitières	14'827	14'672	14'833	14'653
Autres vaches	2'121	2'665	2'962	2'969
Jeunes bovins femelles	n.d.	n.d.	17'662	17'327
Bovins mâles > 2 ans	n.d.	n.d.	275	265
Jeunes bovins mâles	n.d.	n.d.	5'182	5'136
Bovins total	39'637	40'386	40'639	40'350

Juments allaitantes et portantes

Autres chevaux > 30 mois

Équidés total

	170	176	140	121
	748	891	852	999
	1'350	1'539	1'435	1'699

Moutons total

	1'269	2'641	1'705	2'537
--	-------	-------	-------	-------

Chèvres traites

Caprins total

	90	132	119	138
	296	433	471	602

Truies d'élevage

Porcs à l'engrais

Porcins total

	792	674	493	550
	10'485	8'799	8'061	9'700
	13'794	12'666	8'554	10'250

Poules pondeuses

Poulets de chair

Dindes

	36'230	32'418	38'220	36'393
	39'325	36'175	30'623	34'961
	1'192	620	726	700

Autres animaux cons. fourrage grossier

	34	89	268	n.d.
--	----	----	-----	------

n.d. : non disponible

3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même de régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après 3 ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs

Indicateurs	2000	2005	2013	2014
Production animale	108'043	100'342	102'259	106'503
Production laitière	65'146	60'491	59'748	62'732
Viande bovine	28'650	28'803	31'010	32'366
Viande porcine	8'234	5'269	6'384	6'104
Viande ovine et caprine	325	374	289	306
Viande de volaille	2'299	2'033	1'511	1'538
Production œufs	3'177	2'862	3'192	3'302
Production végétale	109'500	108'202	79'365	79'835
Céréales	12'340	8'059	5'746	6'326
Blé	5'127	3'518	3'585	3'858
Orge	4'469	2'348	1'195	1'341
Maïs grain	547	425	114	159
Oléagineux	1'180	1'553	1'660	1'761
Colza	777	1'249	1'452	1'519
Tournesol	298	240	157	183
Betteraves sucrières	317	343	266	308
Pommes de terre	1'424	852	971	990
Production fourragère	37'957	35'018	25'696	25'789
Maïs plante entière	2'514	2'583	1'989	2'115
Herbages	35'241	38'624	23'609	23'560
<i>Produits maraîchers et horticoles</i>	<i>27'996</i>	<i>27'359</i>	<i>23'910</i>	<i>24'256</i>
Légumes frais	1'851	2'336	2'080	2'130
Plantes et fleurs	26'145	25'023	21'830	22'127
<i>Fruits</i>	<i>9'096</i>	<i>8'088</i>	<i>4'689</i>	<i>5'429</i>
Pommes de table	578	559	86	82
Raisins	6'926	6'812	3'139	3'746
<i>Vins</i>	<i>17'710</i>	<i>19'233</i>	<i>13'252</i>	<i>11'288</i>
Prestations de services agricoles	7'446	10'170	8'360	8'357
Transformation et divers	6'834	4'876	8'360	8'901

Indicateurs	2000	2005	2013	2014
Production agricole totale	231'823	223'590	198'668	203'595
<i>Paielements directs à la production</i>	<i>59'019</i>	<i>67'071</i>	<i>76'233</i>	<i>78'559</i>
<i>Produit brut agricole cantonal</i>	<i>290'842</i>	<i>290'661</i>	<i>274'901</i>	<i>282'154</i>
Consommations intermédiaires	146'905	150'700	140'442	139'878
Semences et plants	6'117	6'503	5'784	5'821
Énergie	9'772	11'012	12'097	11'902
Engrais	3'267	4'109	4'883	4'833
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	2'532	2'641
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'712	4'667
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	27'499	27'795
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	23'081	23'161
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	17'341	17'264
Services agricoles	6'654	13'061	13'984	14'020
Autres biens et services	27'918	25'813	27'404	26'563
Assurances	1'375	1'499	2'069	2'051
Valeur ajoutée brute	84'918	72'890	58'227	63'717
Amortissements totaux	36'910	38'052	36'549	36'224
Amortissements équipement	20'824	22'617	21'608	21'330
Amortissements constructions	12'975	12'138	11'829	11'821
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'463	2'455
Valeur ajoutée nette	48'008	34'838	21'678	27'492
Rémunération des salariés	28'753	30'700	30'825	31'126
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	3'170	3'222
Fermages	4'934	4'594	5'385	5'397
Intérêts créanciers	4'845	4'915	5'374	5'607
Paielements directs à la production	59'019	67'071	76'233	78'559
Revenu net d'entreprise	67'302	58'711	53'355	60'877
Formation de capital	-8'208	-8'714	-4'233	-6'060
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)	1'850 UTA	1'676 UTA	1'443 UTA	1'439 UTA
Rémunération horaire moyenne	fr. 13.-	fr. 12.50	fr. 13.21	fr. 15.10

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2013. Estimation pour 2014.
Source : Office fédéral de la statistique

Ces comptes économiques et la structure agricole neuchâteloise démontrent par les chiffres ce qui est constaté de manière empirique : moins d'unités de travail famille (UTAF) pour un volume de production en augmentation et une rémunération globale stable. Le secteur touché en 2014 est le vin lié au reliquat de la grêle de 2013. En conséquence, vu le gain en productivité du travail, le revenu horaire progresse mais reste à un niveau très modeste, fr. 15.10 à l'heure, avant déduction de l'intérêt sur le capital propre investi dans l'exploitation.

Cette rémunération horaire explique bien le mécontentement généralisé des familles paysannes, estimant avec raison que leur travail n'est financièrement pas reconnu à sa juste valeur.

Plus en détail, on constate une progression de plus de 4 % des recettes liées à la viande bovine et la production laitière pour un peu plus de 32 millions de francs pour le premier et 62 millions pour le second . La situation du marché du porc reste difficile et le produit brut de la production chute de 4%. A noter que depuis 14 ans le produit brut cantonal s'est contracté de plus de 1.5 millions de francs soit 1.4% en moins.

En production végétale, les rendements fourragers moyens font plonger les résultats de quelque 10 millions de francs. En viticulture, l'année subit les reliquats de la grêle de 2013 avec une baisse de près de 15%. Le produit des céréales est en augmentation suite à des rendements physiques plus importants. Au final, le produit brut de la production végétale diminue pour atteindre les fr. 79 millions conduisant à une baisse de 27% en comparaison à 2000.

Le produit brut agricole neuchâtelois 2014 se situe à fr. 282 millions. En 14 ans le produit brut agricole a baissé de 28 millions qui ont été partiellement atténué par l'augmentation des paiements directs. Il en résulte une baisse de la valeur ajoutée brute de 21 millions sur la même période de 14 ans. La diminution de la consommation intermédiaire est difficile à réaliser, ceci étant donné que l'agriculture subit les augmentations ou baisses de prix sur les matières nécessaires à la production.

Les amortissements de quelque fr. 36 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ fr. 6 millions montre néanmoins une décapitalisation du secteur agricole au canton de Neuchâtel. Ainsi les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production. Cela confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture est restée stable depuis 2009. Dès lors, le revenu net d'entreprise de fr. 60 millions est encore une fois inférieur au soutien étatique, ce qui démontre bien que les prix payés à la production ne sont largement pas rémunérateurs. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est légèrement améliorée, passant de fr. 13.21 à l'heure à fr. 15.10.

Par ailleurs, les fr. 60 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, la rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors pour 742 exploitations, il s'agit en moyenne de fr. 82'044.- de revenu agricole. Il reste donc quelque fr. 73'877.- par exploitation pour le revenu du travail de la famille soit fr. 37'988.- par unité de travail famille, ce qui n'atteint malheureusement pas le salaire indicatif. Nous pouvons en conclure qu'une part importante des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage.

3.3 Commentaires par branches

3.3.1 Production laitière

Source : Union Suisse des Paysans (USP) et Prolait Fédération laitière

Exportations de fromage : la douche froide

En 2014, le prix du lait à la production a poursuivi la hausse de l'année précédente. Toutefois, malgré la baisse continue du nombre de vaches, la quantité de lait a augmenté et s'est rapprochée du niveau de 2012. Dans le but d'assurer la vente des excédents saisonniers de matière grasse, les organisations de producteurs et de commercialisation ont créé début mars 2014 la société LactoFama AG sous l'égide de la FPSL. Il s'agit en fin de compte de soutenir les prix du lait transformable en Suisse. Pour LactoFama AG et pour la segmentation, le test décisif aura lieu l'année prochaine, si la production de lait continue sa progression et dépasse le niveau record de 2012 – une évolution pronostiquée par la Fiduciaire de l'économie laitière sur la base des contrats d'achat de lait.

Pour ce qui est des exportations de fromage (fig. 10), le bilan du premier semestre est mitigé: elles ont connu une légère croissance en valeur, mais la quantité totale a reculé de 5% et les exportations d'Emmentaler AOC, la variété principale, ont chuté de 18%. En juin, les importations ont dépassé les exportations en quantité. À l'évidence, la libéralisation du marché du fromage avec l'UE a des répercussions de plus en plus négatives. La situation s'est encore dégradée du fait de la baisse des prix sur le marché mondial des produits laitiers, mais aussi en raison de la pression exercée dès début août par l'interdiction russe d'importer des produits agricoles issus de l'UE. Ainsi, les perspectives du marché se sont assombries progressivement. Divers acheteurs ont baissé les prix du lait fin 2014 et laissé entrevoir de nouvelles réductions pour 2015. La capacité à gérer le volume sera décisive pour un «atterrissage en douceur» du prix du lait.

Interprofession du Gruyère

Source : Prolait Fédération laitière

Le marché du Gruyère AOP s'est encore bien porté durant l'année 2014. La hausse de prix de 1 franc à la vente début de l'année a fait l'objet de toutes les attentions. Un gros travail a été fourni par les affineurs de manière à placer au mieux les meules sur les marchés. La production annuelle est stable. Les exportations ont atteint un nouveau sommet à 12'376 t (+ 169 t) dont 8'063 t dans l'Union européenne. Une ombre a toutefois plané depuis la fin du printemps : environ 900 tonnes de stocks sont restés en caves jusqu'à la fin de l'année. Des moyens financiers ont été attribués, début 2015, au dégageant de ces meules issues d'une fabrication trop importante durant les mois de janvier à mars.

En 2014, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 518 tonnes (-10 t par rapport à 2013) pour le Gruyère d'alpage AOP, à 1'109 tonnes (+18 t) pour le Gruyère AOP bio et à 28'386 t (-200 t) pour le Gruyère AOP Tradition. Au 1er semestre 2014, 450 tonnes de qualité IB ont été produites. Il s'agit d'un chiffre inférieur de 14,8 % à la même période en 2013 ou inférieur de 30 % à la moyenne du 1er semestre des années 2009 à 2012.

Le gros dossier de l'année a porté sur un renforcement de la qualité du Gruyère et du lait livré dans les fromageries. Toute la réflexion a débuté après les problèmes rencontrés avec les assurances et le cas de la fromagerie du Solliat en 2009. De leur côté, les affineurs ont poussé les fabricants à diminuer le nombre de cas de défauts cachés leur parvenant. A son niveau, l'IPG a fait face à un doublement du volume de Gruyère de qualité Ib en 2012.

Après deux ans de débats, dans un premier temps en commission, puis avec les délégués producteurs et fromagers, l'assemblée des délégués de l'IPG a approuvé le 10 juin 2013 les nouveautés et principes suivants pour les critères de fromageabilité applicables dès le 1er janvier 2015 :

- Analyses des cuves tous les jours pour les butyriques.
- Analyses min. 1x/mois pour le lait de chaque production pour les propioniques.
- Introduction d'une nouvelle analyse « acides gras libres » à titre indicatif 2x/mois pour le lait de chaque producteur. Elle permet de prévenir le goût de rance.
- Visite obligatoire du conseiller de traite si un des critères est hors norme pour la troisième fois. En cas de persistance des problèmes, l'installateur de traite devra aussi se déplacer.
- Schéma de déduction jusqu'à 12 ct. par critère pour inciter à prendre des mesures correctives les plus rapidement possible.
- Supplément de 2 ct. (4x 0,5 ct.) inclus définitivement dans le prix du lait.

Ce nouveau schéma a été présenté de manière détaillée aux fromagers durant le mois de septembre puis aux producteurs en octobre-novembre. Il a nécessité la mise à jour de tout ou partie du contrat d'achat-vente de lait de fromagerie. Il a surtout suscité de nombreuses réactions car il engendre des coûts supplémentaires d'analyses pour les fromagers et nécessite une relation optimale entre le comité de la fromagerie et son fromager (transparence).

Production totale effective de Gruyère AOP :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (t)	28'710	28'564	28'700	28'597	28'942	29'068	29'872	29'882*
Évolution	- 0,6%	- 0,6%	+ 0,6%	- 0,5%	+ 1,2%	+ 0,4%	+ 2,7%	-

Source : IPG, Pringy / * estimation

3.3.2 Production de viande et d'œufs

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

Bétail de rente recherché

Le marché du bétail de rente a connu un essor au printemps en raison de la hausse des prix du bétail laitier et de boucherie. En juillet, une vache laitière était mise en moyenne à 3'260 francs. À la suite d'une augmentation de l'offre, le prix est descendu à 3170 francs en août et à 3100 francs en septembre. La demande de génisses laitières est restée forte, car 40 à 50% des vaches laitières sont inséminées avec de la semence de races à viande, ce qui réduit le nombre de génisses à prédominance laitière destinées à la remonte d'élevage.

Engraisseurs de taureaux mécontents

Le marché des animaux d'étable a connu une évolution assez décevante. Comme en 2013, la production était élevée et les excédents du domaine labellisé ont exercé une pression sur les prix. Les taureaux labellisés excédentaires ont été déclassés en AQ, ce qui a pesé sur le marché. Les fortes importations de viande de vache ont aussi grevé le marché: les aloyaux importés ont concurrencé ceux du bétail d'étable suisse. Jusqu'à fin septembre, l'Office fédéral de l'agriculture a libéré en outre l'importation de 3575 tonnes d'aloiaux «High Quality», environ la même quantité qu'en 2013. Jusqu'à fin septembre, le prix des taureaux T3 AQ était de 8.35 francs le kilo en moyenne, soit 15 centimes de moins qu'en 2013, alors que les engraisseurs avaient déjà subi des pertes dues à la suppression des contributions pour les animaux.

Ventes de viande de porc gâchées par la pluie

À partir d'avril et pendant 13 semaines, le prix du porc AQ était de 4.70 francs le kilo PM. Malgré la bonne situation du marché, le prix n'a pas pu être augmenté. Le nombre d'abattages est resté au niveau de l'année précédente.

Pour éviter une pénurie, 3100 tonnes de demi-carcasses ont été importées à l'intérieur du contingent tarifaire. Malheureusement, la vente de grillades est demeurée au deçà des attentes à cause des pluies estivales et la viande de porc est restée dans les entrepôts frigorifiques. Le surplus est allé croissant et les poids morts ont augmenté. Des semaines durant, la demande a été insuffisante. Fin septembre, le kilo de poids mort valait encore 3.80 francs, soit 70 centimes de moins qu'en 2013 au même moment.

Œufs et poulets suisses : belles perspectives

Les oeufs et les poulets du pays restent prisés, malgré les grandes différences de prix avec les produits importés. En 2014, les deux secteurs ont poursuivi leur croissance: la production d'oeufs, pronostiquée sur la base des éclosions annoncées de poussins de ponte, a augmenté de 3% ; quant aux poussins de chair, la progression a été de 4,2%. Le développement de la production indigène se fait par l'agrandissement d'exploitations existantes, mais aussi par l'apparition de nouveaux producteurs ayant négocié un contrat de livraison avec une organisation de commercialisation.

Les prix au marché surveillé des Ponts-de-Martel

Le tableau ci-dessous traduit la situation des prix moyens (en francs au poids vif) obtenus par animal de diverses catégories représentatives du bétail présenté aux Ponts-de-Martel.

Catégorie Classe	2005	2011	2012	2013	2014
Jeune bétail T	1'461	1'416	1'513	1'456	1'458
Taureaux T	2'077	1'990	1'922	1'853	2'149
Génisses T	2'091	2'018	2'102	2'034	2'099
Jeunes vaches T	2'099	1'980	1'996	2'115	2'115
Vaches T	2'050	2'026	1'985	2'112	2'311
Vaches X	1'370	1'313	1'242	1'330	1'530

3.3.3 Production végétale

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

Belle fenaison, mauvaise récolte de regain

Grâce à la douceur du printemps, les prairies de plaine ont verdi tôt et accueilli le bétail dès le mois de mars. En plaine, la fenaison a été abondante. Le maïs s'élevait à trois mètres et plus en été, offrant aux paysans une riche récolte de maïs-grain et de maïs d'ensilage en automne. Dès juillet, la pluie a causé des difficultés aux paysans de montagne, car elle a empêché la fenaison jusqu'en août. Le foin, trop mûr et pauvre en éléments nutritifs, n'a pu être séché qu'en septembre. Sur les alpages, les conditions étaient idéales jusqu'en juin, mais dès juillet, les sols étaient saturés en eau et le piétinement du bétail a transformé les prairies en pâturages boueux. Par conséquent, le bétail a dû quitter les alpages une à deux semaines plus tôt que d'habitude.

Céréales panifiables en germination

Au début de l'été, les céréales panifiables avaient belle allure. Mais durant la récolte, le froid et les pluies ont entraîné des pertes importantes en raison de la germination et des coûts de séchage. L'approvisionnement des minoteries en céréales suisses sera juste. Swiss granum a fixé le prix indicatif «récolte» à 52 francs pour la classe Top, à 50 francs pour la classe I et à 49 francs pour la classe II. Il y a eu peu de contaminations par les mycotoxines.

Quant aux céréales fourragères, les rendements élevés de l'orge et du blé ont compensé le recul des surfaces. L'orge a bénéficié de bonnes conditions de semis et de récolte. Le poids à l'hectolitre est resté moyen.

Colza : rendements record

Les surfaces de colza ont légèrement augmenté. De plus, les rendements ont largement battu les records de 2011, si bien que le volume récolté en 2014 a surpassé toutes les attentes (fig. 8), mais aussi la quantité de 82 000 tonnes souhaitée par les huileries. Les surfaces de tournesol ont légèrement reculé. Pour la récolte 2014, les producteurs ont conclu des contrats pour 11 600 tonnes, la demande étant de 18 000 tonnes. Les cultures de soja et de tournesol ont bénéficié en outre du soutien de la filière des oléagineux (Pool de production oléagineux), qui cherche à en améliorer la rentabilité.

Récolte de raisin menacée

Les vignes ont bénéficié de la douceur du printemps : elles se sont développées rapidement et ont fleuri à temps. Toutefois, dans presque toutes les régions, l'oïdium a donné du fil à retordre aux viticulteurs, qui l'ont combattu avec succès. Malgré un été pluvieux, les vignes étaient très saines et annonçaient une belle récolte. Puis, un mois avant les vendanges, une mauvaise nouvelle est tombée: la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*) était apparue en Suisse et attaquait le raisin rouge. Comme il fallait trier les grains, le petit ravageur a engendré un énorme surplus de travail. Les vendanges ont commencé mi-septembre ; le volume attendu est légèrement inférieur à celui de 2013, mais la qualité du millésime est prometteuse.

3.3.4 Viticulture neuchâteloise

Source : Station viticole cantonale et Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Météorologie

L'année viticole 2014 aura été l'une des plus chaudes depuis le début des mesures en 1864. Les mois de janvier, février, mars puis avril ont été 2 degrés au-dessus de la norme 1981-2010.

Mis à part le mois de mars, qui est resté très sec, le début de l'année a été relativement bien arrosé. Ce climat doux a radicalement changé en mai qui a été plus frais par rapport à la norme et caractérisé par des conditions météorologiques très changeantes, alternant entre journées quasi-estivales et temps très maussade. Le mois de juin a été très chaud et sec. Ce premier mois de l'été fut marqué par une vague de chaleur durant la première quinzaine avec une pointe à 31.2°C le 9 juin. Ce temps anormalement chaud a favorisé le développement de quelques orages heureusement sans conséquences néfastes pour le vignoble. Cet effet "yo-yo" s'est poursuivi avec un changement radical en Juillet qui a connu des records de précipitations (165 mm enregistrés à Cressier par la station Agrométéo / norme 85 mm) et des températures très fraîches. Ces conditions déplorables se sont poursuivies durant tout le mois d'août qui restera l'un des plus froids de ces 30 dernières années. Heureusement, septembre compensa cet été, globalement maussade, avec des températures estivales et une quasi absence de précipitations (seulement 16 mm enregistrés par MeteoSuisse à Neuchâtel).

Développement de la vigne

La vigne a débourré aux alentours du 11 avril, soit 19 jours plus tôt qu'en 2013. Après un ralentissement de croissance durant le mois de mai, elle s'est à nouveau développée rapidement début juin. La pleine floraison a été atteinte aux environs du 12 juin sur Pinot noir. Cette relative précocité a été bien vite balayée par les mois de juillet et août qui nous ont fait perdre plusieurs jours d'avance. Au final, les vendanges ont débuté les tous derniers jours de septembre, soit avec une petite semaine de décalage par rapport aux prévisions basées sur les "100 jours" (depuis la pleine floraison).

Bilan phytosanitaire

Après un début de saison relativement calme, le mildiou est arrivé en force à mi-mai, causant par endroit des dégâts conséquents, heureusement limités au feuillage. L'oïdium a lui aussi posé des problèmes dans certains secteurs, principalement sur Chardonnay, avec parfois des niveaux d'attaque élevés. Le problème principal de l'année 2014 demeurera la prolifération de la mouche du cerisier, répondant au nom scientifique de *Drosophila suzukii*. Cet insecte venu d'Asie n'avait, jusqu'à présent, jamais posé de problème en viticulture sur le territoire helvétique. Les premiers cas ont été observés sur Garanoir le 1^{er} septembre dans l'Est du canton. Au départ il s'agissait de quelques foyers très limités qui ont malheureusement très rapidement pris de l'ampleur du fait des conditions météorologiques favorables du mois de septembre. Il faut cependant relativiser un peu le rôle de la drosophile asiatique qui, seule, n'a pas pu causer autant de dégâts. Plusieurs phénomènes se sont très clairement cumulés, entre autre un gonflement important des baies en fin d'été (surtout sur cépages à grappes compactes) mais aussi une pression soutenue des guêpes, oiseaux et autres prédateurs dont les drosophiles indigènes (principalement *Drosophila melanogaster* et *simulans*). Au final, seul un tri sévère a pu diminuer l'impact de la piqûre acétique. Dans les secteurs les plus touchés la perte de récolte a parfois été totale (raisins impropres à la vinification de par leur teneur en acidité volatile trop élevée) mais heureusement sur des surfaces très limitées.

Evolution des surfaces et de l'encépagement

La surface du vignoble neuchâtelois a poursuivi son augmentation en 2014 avec un total de 603 hectares. Les cépages rouges représentent à présent 59.6% de la surface totale. Le Pinot noir continue sa croissance avec encore 3 hectares de plus en 2014 (total de 321.6 hectares). Les cépages non AOC poursuivent également leur développement pour arriver à présent à 20.1 hectares (cépages rouges à plus de 75%). Ces augmentations de surface se sont faites au détriment du Chasselas qui voit sa surface baisser à 177 hectares, soit 4.9 de moins qu'en 2013.

Bilan 2014 par cépage :

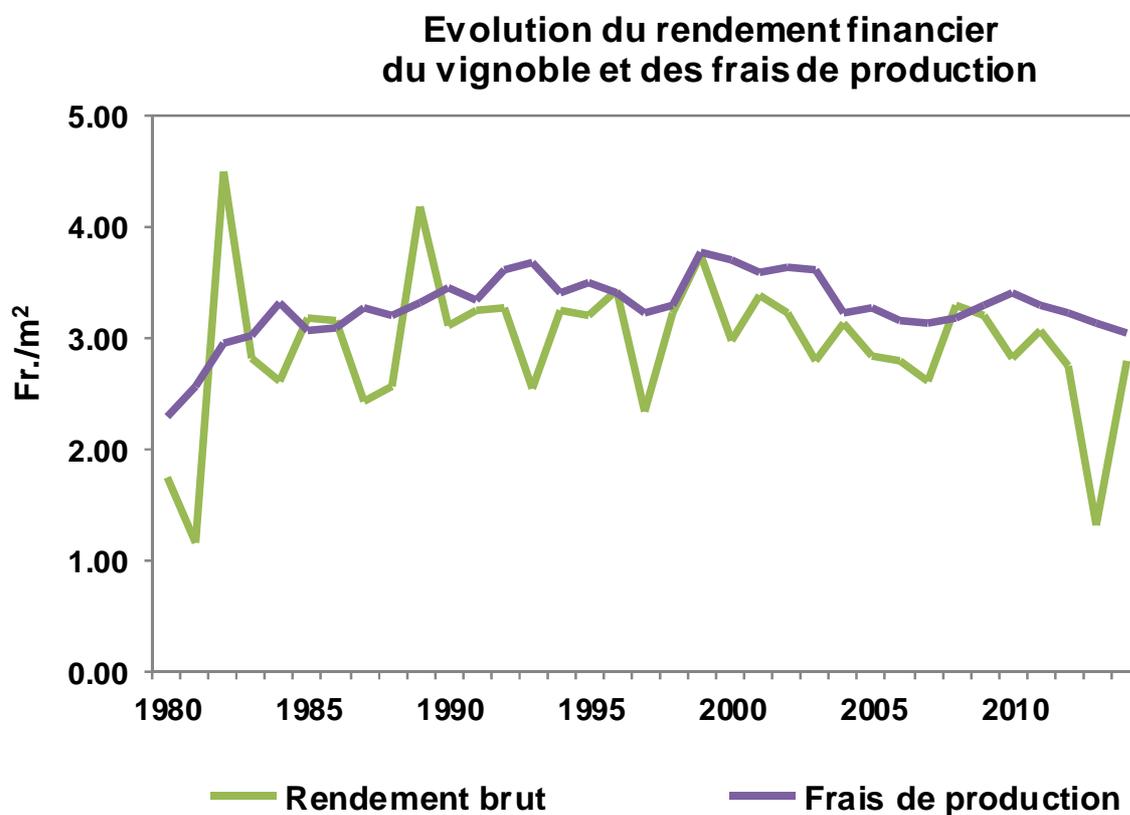
Cépages	Surface en m ²	kg	Ø Oe	Ø kg/m ²
Pinot noir	3'220'565	1'969'510	89.1	0.612
Chasselas	1'770'539	1'163'776	72.0	0.657
Pinot gris	217'580	134'894	90.4	0.620
Chardonnay	212'011	128'980	88.0	0.608
Sauvignon blanc	71'534	32'190	87.9	0.450
Mueller-Thurgau	24'306	15'219	79.2	0.626
Gewürztraminer	35'714	11'999	90.4	0.336
Doral	10'101	3'801	84.1	0.376
Pinot blanc	7'465	3'464	86.6	0.464
Gamaret	111'144	66'618	89.6	0.599
Garanoir	91'926	58'212	89.6	0.633
Viognier	29'600	12'982	85.4	0.438
Charmont	160	-	-	-
Cépages AOC	5'802'705	3'601'645	83.5	0.621
Divers blancs	48'834	12'782	90.6	0.262
Divers rouges	152'938	73'433	91.9	0.480
Divers	201'772	86'215	91.7	0.427
TOTAL	6'004'477	3'687'860	-	0.614

Bilan global de 2003 à 2014 :

Année	Surface en ha	Récolte en 1'000 kg			Total en t	kg/m ²
		Chasselas	Pinot noir	Spécialités		
2003	600.6	2'047.4	1'811.2	332.6	4'191.2	0.698
2004	599.9	2'053.6	2'141.6	433.0	4'628.2	0.771
2005	598.6	1'831.1	1'909.2	391.4	4'131.7	0.690
2006	596.5	1'803.4	1'881.0	402.1	4'086.5	0.682
2007	594.6	1'775.2	1'607.6	438.6	3'821.5	0.643
2008	591.8	1'744.1	2'240.2	546.2	4'530.5	0.765
2009	591.1	1'855.2	2'097.1	548.6	4'501.0	0.761
2010	593.9	1'632.6	1'794.8	470.6	3'898.0	0.656
2011	594.4	1'723.9	1'948.5	608.2	4'280.6	0.720
2012	598.0	1'518.0	1'750.3	519.8	3'788.2	0.637
2013	599.1	597.2	936.1	198.1	1'731.4	0.289
2014	600.4	1'163.8	1'969.5	554.6	3'687.9	0.614
Moyenne		1'645.4	1'840.6	453.6	3'939.60	0.683

Rendement financier et frais de production

Avec 16.76 millions de francs, soit 2.80 francs par m², le rendement brut du millésime 2014 se situe à nouveau dans la norme après une année 2013 difficile. Les frais de culture restent assez stables avec une moyenne de Fr. 3.04 par m².



3.4 Soutien de l'État

Source : Service de l'agriculture (SAGR)

3.4.1 Événement principaux

Politique agricole fédérale

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA 14-17 a mobilisé d'importantes ressources, au-delà de ce qui était prévu, afin de pallier les déficiences de la Confédération et de verser, encore avant la fin de l'année, les contributions fédérales aux agriculteurs. Cette mise en œuvre a nécessité une réforme complète du système des paiements directs, une adaptation du système informatique et l'introduction du recensement des données des exploitations agricoles par Internet.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 75,9 millions de francs en 2014.

Politique agricole cantonale

L'application des mesures d'encouragement prévues par la législation fédérale pour la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés (PA 14-17), qui sera cofinancée par une participation cantonale et communale de 10%. Ce nouveau cofinancement cantonal est compensé par la suppression des aides au logement et au tourisme rural.

Une demande de crédit de 2,6 millions de francs a été présentée au début 2014 pour des assainissements conséquents des fromageries de La Brévine, Bémont et La Sagne.

La concrétisation de ces divers projets s'inscrit dans le renforcement de l'espace rural, contribuant ainsi à un développement économique harmonieux et à l'occupation décentralisée du territoire.

Le fonds viticole, qui sert à la promotion des vins et produits du terroir, devient le fonds agricole et viticole et sera alimenté, en plus des contributions viticoles et d'encavage, d'une contribution agricole de 2 francs par hectare, dès le 1^{er} janvier 2015.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture, a été poursuivie.

Activités / Réalisations

En 2014, les principaux objectifs du service ont été :

- La mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale 2014-2017, en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole.
-
- Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature.
- La mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale.

- L'engagement d'un groupe de travail et d'un groupe de pilotage pour la sélection de sites potentiels d'extension de la zone viticole dans le cadre de la révision du plan d'affectation cantonal viticole.
- D'assurer les prestations de l'office des vins et produits du terroir dans l'attente d'une nouvelle direction.
- De détacher administrativement l'office des vins et produits du terroir pour lui rendre toute son autonomie d'action au sein de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture dès 2015.
- D'établir un état de lieux et les perspectives en termes de missions, investissements et gouvernance d'Evologia.
- La mise sur pied d'un groupe de travail réunissant les milieux concernés pour répondre au postulat Gilbert Hirschy, 11.185, du 1^{er} novembre 2011, "Pour une pérennisation de la surface agricole" ainsi qu'à l'interpellation de la CNAV.
- De gérer le service par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light).

3.4.2 Aides à l'investissement

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

Des opérations géométriques se sont poursuivies à La Côte-aux-Fées dans le cadre du syndicat d'améliorations foncières. L'épuration des servitudes est en cours et de nombreux entretiens avec les propriétaires concernés et la commune ont permis de définir les servitudes anciennes à radier, celles à maintenir et les nouvelles servitudes à créer. Ce travail d'analyse n'étant pas encore terminé, il se poursuivra en 2015 pour aboutir à une enquête publique. L'abornement des nouvelles parcelles est en cours et se poursuivra également sur plusieurs années.

A Bevaix, après avoir réglé ses dernières opérations administratives, le syndicat pourrait être dissolu en 2015.

A Gorgier, les travaux des assainissements (captages de résurgences) se sont terminés en 2014. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle sont en cours.

A Engollon, la procédure pour réaliser des travaux supplémentaires de revêtement de 4 chemins, travaux rendus nécessaires par l'arrivée de grandes quantités d'eau en surface, n'est pas terminée. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle sont en cours.

A Savagnier, les travaux de construction des chemins et des assainissements (réfection des drainages et pose de nouveaux collecteurs) se sont poursuivis en 2014. Les travaux se réalisent par étapes, le périmètre du syndicat ayant été partagé en 2 secteurs, Est et Ouest.

A La Côtière (territoires de Fenin, Vilars et Saules), le comité a mis à l'enquête publique la nouvelle répartition des parcelles. La liquidation des réclamations est en cours. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour réaliser le projet d'exécution des travaux de construction des chemins et des assainissements.

Dans la Vallée de La Brévine, en coordination avec le service de la faune, des forêts et de la nature, les études préliminaires se sont poursuivies en vue de trouver une solution intégrant des opérations d'améliorations foncières pour réaliser des échanges de terrains et mettre en conformité les zones-tampon définies dans le plan d'affectation cantonal de protection des marais (PAC Marais). L'avant-projet a été présenté aux propriétaires, avec un accueil favorable. Les démarches en vue de la constitution du syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine ont été effectuées et celui-ci s'est finalement constitué début février 2015.

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de plus d'une vingtaine de dossiers, en grande majorité au Val-de-Ruz.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles, différents projets ont été soutenus. Une amenée d'électricité à une nouvelle ferme a été réalisée à Rochefort et des drainages ont été posés à Milvignes. Des travaux de réfection de chemins communaux se sont déroulés dans les communes de La Brévine et d'Enges et un mur en pierres sèches a été remis en état à La Chaux-de-Fonds (Pouillerel).

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le Canton :

Travaux	Subventions fédérales Fr.	Subventions cantonales Fr.
Syndicats AF	612'000.-	760'000.-
Amenée d'électricité	5'060.-	8'800.-
Chemins communaux	107'000.-	95'000.-
Drainages, divers	6'483.-	20'457.-
Total	730'543.-	884'257.-

Propriétés foncières agricoles de l'Etat

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2014, Fr. 385'162.70 de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, Fr. 10'070.- ont été rétrocédés aux établissements et installations militaires de Colombier, Fr. 8'538.- au service de la faune, des forêts et de la nature, Fr. 5'513.- au service de l'économie, Fr. 35'508.40 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et Fr. 6'304.95 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit Fr. 120'000.-.

Les fermes des Eplatures-Jaunes 112 et 115, propriété de l'Etat de Neuchâtel, ont été vendues aux fermiers pour un montant total de Fr. 945'420.-. Seuls les bâtiments ont été vendus et un droit de superficie établi, assorti d'un bail de 50 ans.

Perspectives

Les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier et La Côtière continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières.

Dans la Vallée de La Brévine, il faudra procéder aux premières opérations suite à la constitution du syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine.

En matière de projets individuels, il est prévu de continuer de soutenir particuliers et communes pour réfectionner des chemins de dévestiture agricole.

Sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, dans la région de La Sombaille, un projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours devra être finalisé et mis à l'enquête publique, en collaboration étroite avec Viteos et l'ECAP.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur le territoire de Chézard-Saint-Martin. Un groupe d'étude, soutenu par l'office, devra plancher sur les travaux indispensables à réaliser.

Un nouveau crédit d'améliorations foncières devra être sollicité pour la réalisation de ces projets.

3.4.3 Office de l'équipement agricole

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 85 contre 100 en 2013 et à 74 à fin 2012. En 2014, l'office de l'équipement agricole a enregistré 16 demandes d'aides financières. Sur 19 requêtes examinées, enregistrées entre 2011 et 2014, 17 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 2 requêtes sont en suspens pour investigations complémentaires. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 24, dont plusieurs sont à compléter par divers documents manquants.

L'office a présenté 20 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de Fr. 3'064'600.- de subventions et Fr. 23'493'352.- de travaux. Cela a permis de transmettre 19 demandes de subventions au secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de Fr. 3'036'900.-.

En 2014, il a été versé un montant total de Fr. 2'530'000.- de subventions cantonales pour 20 ruraux, 1 abattoir, 2 remises, 2 fromageries et 4 logements, y compris deux logements pour le tourisme rural.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 97 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédit d'investissement

Cette année, 65 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées. 50 crédits ont été accordés pour des demandes enregistrées entre 2013 et 2014 à des personnes physiques et 5 à des personnes morales, pour un montant total de Fr. 12'595'500.-. 3 crédits de construction pour un montant total de Fr. 2'850'000.- ont également été octroyés dans le cadre de remaniements parcellaires.

Au niveau des versements, il est à noter que les crédits accordés n'ont pas forcément été versés durant l'année de l'octroi. En 2014, 43 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 5 à des personnes morales pour un montant total de Fr. 11'314'000.-. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à Fr. 2'499'193.45, pour 4 crédits de construction.

42 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 60 de moins qu'en 2013. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2015.

La Confédération a versé Fr. 4'000'000.- de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 66,97 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2014, 4 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé durant l'année 6 prêts enregistrés entre 2013 et 2014 pour un montant total de Fr. 562'000.-.

Au niveau des versements, il est à noter que les prêts accordés n'ont pas forcément été versés durant l'année de l'octroi. En 2014, 6 prêts ont été versés pour un montant de Fr. 457'000.-.

10 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 11 de moins qu'en 2013. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2015.

Le montant total du fonds s'élève à 3,95 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2014, 7 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 8 demandes enregistrées en 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total de Fr. 1'119'400.- seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 126,35 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2014 s'élève à Fr. 127'002.30 et les amortissements se sont élevés à Fr. 469'450.-. A fin 2014, 72 prêts d'un montant total de Fr. 4'411'650.- bénéficient de cette mesure.

3.4.4 Office des paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature, en application des ordonnances fédérales respectives.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Les points marquants en 2014 ont été :

- La mise en place de la nouvelle politique agricole PA 2014-17, avec comme élément central une réforme complète du système des paiements directs. Par l'augmentation des programmes volontaires, le nouveau système a fortement augmenté la charge administrative.
- En corollaire de l'introduction de PA 2014, l'adaptation du système informatique ACORDA.
- Le passage au recensement intégral par Internet des données pour les paiements directs.
- La mise en place des deux premiers projets de qualité du paysage (Brévine et Val-de-Ruz) et l'élaboration, pour soumission à l'OFAG, de deux nouveaux projets (La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers).
- L'introduction de trois nouveaux réseaux écologiques (Brévine Est, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers).
- La continuation de l'élaboration des plans d'exploitation des estivages.

Paiements directs 2014

Le passage au nouveau système des paiements directs a occasionné un important volume de travail supplémentaire, à la fois pour réaliser les adaptations du système et pour gérer les nouveaux programmes volontaires qui sont administrativement lourds.

Type de contribution (nouveaux programmes ou contributions : +)	Nombre de bénéficiaires	Montant Fr.
Contributions au paysage cultivé :		13'088'173.-
• Maintien d'un paysage ouvert (+)	637	7'806'602.-
• Surfaces en pente	496	1'373'457.-
• Surfaces viticoles en pente	59	162'910.-
• Contributions de mise à l'alpage (+)	339	1'590'210.-
• Contributions d'estivage	154	2'154'994.-
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement :		35'414'188.-
• Contribution de base	742	25'470'592.-
• Production dans des conditions difficiles	ND	8'134'512.-
• Terres ouvertes et cultures pérennes	327	1'809'084.-
Contributions à la biodiversité :		6'401'000.-
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité I	732	3'338'005.-
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité II	ND	1'334'879.-
• Réseaux écologiques	407	1'635'635.-
• Surfaces riches en espèces en région d'estivage (+)	88	92'481.-
Contributions au système de production :		11'847'359.-

• Agriculture biologique	64	648'024.-
• Culture extensive de grandes cultures	228	875'784.-
• Production de lait et de viande basée sur les herbages (+)	514	4'214'501.-
• Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)	381	1'463'540.-
• Sorties régulières en plein air (SRPA)	605	4'645'510.-
Contributions à la qualité du paysage (+)	190	1'048'521.-
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (+) :		237'255.-
• Techniques d'épandage diminuant les émissions polluantes (+)	135	148'861.-
• Techniques culturales préservant le sol (+)	64	60'322.-
• Techniques précises d'application de produits phytosanit. (+)	1	4'916.-
• Non-recours aux herbicides (+)	ND	23'156.-
Contributions à la transition (+)		7'385'016.-
Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves...)		522'904.-
Total contributions 2014 (nouveau système, PA 2014)	744 (*)	75'944'416.-
Total contributions 2013 (ancien système)	768	74'731'708.-

ND : non disponible

(*) Nombre de bénéficiaires sans les exploitations d'estivage

Le nouveau système des paiements directs est globalement bénéficiaire pour le canton, avec une augmentation du montant global passant de 74,7 millions de francs en 2013 à 75,9 millions en 2014.

Cependant, les exploitations de montagne, en particulier celles de grande taille et conduites de manière extensives, sont gagnantes, alors que les exploitations intensives de plaine subissent une diminution de leurs contributions. Cela correspond à la volonté exprimée par le Parlement.

La contribution de transition sera progressivement réduite au cours des prochaines années. Afin de compenser cette perte de paiements directs, les agriculteurs seront obligés de participer à des programmes volontaires. Toutefois, selon le type d'exploitation, cette pleine compensation, par une participation à des programmes volontaires, ne pourra pas être réalisée.

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à diminuer, avec une diminution de 24 unités. Plus inquiétant, de nombreuses exploitations ont arrêté la production laitière ces dernières années dans un canton qui y est pourtant prédestiné.

La nouvelle contribution à la qualité du paysage nécessite un cofinancement cantonal à hauteur de 10%.